

LIAISONS PÉDAGOGIQUES

313

Violence et ségrégation scolaire

POLITIQUE ÉDUCATIVE
LE HARCÈLEMENT
À L'ÉCOLE PRIMAIRE

POLITIQUE ÉDUCATIVE
SÉGRÉGATION
DANS LES LYCÉES

CONGRÈS NATIONAL
UNE ÉCOLE SANS
SÉLECTION

CULTURE
« MARIE HEURTIN »
AU CINÉMA

octobre 2014
N° 313

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARIS
DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

www.fcpe75.org



éditeur
Fcpe PARIS
Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIII^e
Tél. : 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org
liaisons.laiques@fcpe75.org

directeur de la publication
Hervé-Jean Le Niger

rédacteur en chef
Luc Pasquier

comité de rédaction
Pierre-Emmanuel Charon
Anne Coret
Bernard Dubois
Eve Heinrich
Jean-Jacques Renard
Isabelle Rocca
Catherine Terseur

ont participé
à la rédaction de ce numéro
Laure Calame
Emmanuelle Célerier
Juliette Urbain

photographies
Pierre-Emmanuel Charon
Bernard Dubois
Luc Pasquier
Isabelle Rocca
Muséum national
d'histoire naturelle

photographie de couverture
Juliette Urbain

illustration
Frédéric Deligne

conception graphique, maquette,
et secrétariat de rédaction
La-fabrique-créative
9 rue du Transvaal, Paris XX^e

Le Café pédagogique
22 rue Alphand, Paris XIII^e
www.cafepedagogique.net

impression et routage
DILA
26 rue Desaix
75727 Paris CEDEX 15

gérant
Stéphane Leray
com. paritaire
n° 0318 G 82847
dépôt légal à parution ISSN :
1623-5169
tirage
10 000 ex.



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

Au cœur de la Fcpe	4
Échos et ruades	6

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Harcèlement à l'école primaire	9
Entrée au collège	12
Nouveaux programmes de maternelle	13
Il était une fois un grand lycée	14
Mixité sociale et scolaire	15
Ségrégation dans les lycées	16

VIE SCOLAIRE

Mathématiques, la difficile équation	18
--	----

SOCIÉTÉ

La laïcité à deux vitesses	22
--------------------------------------	----

CONGRÈS

68 ^e congrès national	24
67 ^e congrès départemental : ateliers	27

CULTURE

Cinéma : « Marie Heurtin »	30
--------------------------------------	----

RETROUVEZ-NOUS SUR :

 www.facebook.com/FCPE.Paris

 twitter.com/FCPE_Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT LIAISONS LAÏQUES

un an : 7€, adhérents : 3,70€, soutien : 15€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à l'ordre de CDPE Paris à adresser :

FCPE 75, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris

Tél. : 01 42 65 05 98 - CCP : 1568939Z liaisons.laiques@fcpe75.org



Le temps de la refondation

Nous saluons l'arrivée d'une femme au ministère de l'Éducation nationale. Et nous condamnons la campagne ignominieuse dont la ministre a été la cible, la Fcpe se situant résolument, contre les forces obscurantistes, dans le camp des progressistes et humanistes.

Nous demandons à Najat Vallaud-Belkacem de mettre effectivement en œuvre la loi de refondation : révision des programmes, refonte des zones

d'éducation prioritaire, dispositif plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans... Benoît Hamon avait obtenu le maintien des soixante mille postes budgétés sur cinq ans, ce qui n'était pas forcément acquis dans le contexte actuel. Mais les postes supplémentaires pour la rentrée 2014 permettent juste de compenser l'évolution démographique, et non de mettre en place les nouveaux dispositifs de la loi de refondation.

Rentrée « techniquement réussie », leitmotiv qui cache bien des aspects singuliers, autant du côté Éducation nationale que du côté des collectivités territoriales. Dans les écoles, à Paris, la consolidation des nouveaux rythmes scolaires et des ateliers périscolaires correspondants doit s'accompagner d'une refonte de la maquette maternelle, promise par Bertrand Delanoë. Un parcours plus fluide, respectueux des rythmes des tout petits, des activités douces, ludiques, est attendu. L'accompagnement par les auxiliaires de vie scolaire (AVS) des élèves porteurs de handicap doit s'effectuer sans rupture sur ce nouveau temps.

Dès octobre 2014, sont mis en place dans la moitié des collèges parisiens des Espaces numériques de travail très haut débit, qui devraient non seulement faciliter les apports et supports pédagogiques à disposition des élèves et des enseignants, mais aussi, et la Fcpe y est très attachée, permettre une communication plus fluide entre tous les coéducateurs des enfants. À ce titre, la possibilité de communiquer largement en direction des parents, telle que prévue par le décret de 2006, pour les élus représentants de parents d'élèves doit être un préalable.

L'arrivée des nouveaux « berceaux », entendez sous ce barbarisme poétique, les nouveaux enseignants stagiaires dans les établissements, a quelque peu perturbé la rentrée et bousculé les emplois du temps. L'instabilité des berceaux a conduit au recrutement de contractuels qui ne sont pas au niveau de compétence requis. Il faut rester très vigilant. Il est à craindre que dès les premiers frimas porteurs de germes exotiques, les élèves soient privés d'enseignement, faute de remplaçants.

Les élections nationales de parents d'élèves, le 10 octobre, grand rendez-vous de la rentrée, sont les seules élections nationales où tous les parents y compris étrangers peuvent voter. Moment de mobilisation dans toutes les écoles, avec des échanges parfois vifs, des débats, pour fédérer autour de nos valeurs de laïcité, gratuité, réussite de tous les élèves. Moment de rappeler que l'obscurantisme doit rester à la porte de l'école, pour construire de futurs citoyens éclairés.

Je nous souhaite des résultats d'élections à la hauteur de notre engagement militant pour la défense du service public d'éducation.

Hervé-Jean Le Niger

AU CŒUR DE LA FCPE

QUI FAIT QUOI À LA FCPE-PARIS ?

1^{ER} DEGRÉ

Responsable
Isabelle Rocca

Maternelles
Juliette Urbain, Kaïs Idriss

Élémentaires
Christophe Marty, Hakima Alaoui,
Anne Coret, Eloïse Machto

Coopérative, relations Occe :
Kaïs Idriss, Juliette Urbain

Carte scolaire

Périmètre scolaire
Kaïs Idriss, Anne Gateau,
Juliette Urbain, Hakima Alaoui

Rased
Kaïs Idriss, Christophe Marty,
Éloïse Machto

2ND DEGRÉ

Responsable :
Jean-Jacques Renard

Collèges
Anne Coret, Eve Heinrich,
Kaïs Idriss, Marie-Ena Lavallette,
Hervé-Jean Le Niger,
Stéphane Leray, Hakima Alaoui

Lycées
Bernard Dubois,
Hervé-Jean Le Niger,
Stéphane Leray, Nicolas Bomsel,
Pierre-Emmanuel Charon,
Isabelle Hagege, Hakima Alaoui

**Enseignement professionnel et
technologique**
Eve Heinrich, Anne Coret,
Catherine Terseur,
Marie-Ena Lavallette



Au lycée Hector Guimard

Sectorisation, affectation 6^e
Bernard Dubois,
Hervé-Jean Le Niger, Kaïs Idriss,
Anne Coret, Hakima Alaoui,
Nicolas Bomsel

Orientation/Orientation active
Christophe Marty, Eve Heinrich,
Anne Coret, Stéphane Leray

**Affectation lycée, carte des formations
et des options**
Bernard Dubois, Hervé-
Jean Le Niger, Nicolas Bomsel,
Kaïs Idriss, Isabelle Hagege,
Stéphane Leray, Pierre-
Emmanuel Charon, Hakima Alaoui

Restauration lycées/région
Hervé-Jean Le Niger, Kaïs Idriss,
Nicolas Bomsel, Bernard Dubois,
Pierre-Emmanuel Charon

Vie lycéenne
Bernard Dubois, Nicolas Bomsel,
Pierre-Emmanuel Charon

Commission d'appel 2nd degré
Pierre-Emmanuel Charon,
Stéphane Leray, Isabelle Hagege,
Hakima Alaoui

DOSSIERS TRANSVERSES

Restauration scolaire 1^{er} degré
Kaïs Idriss, Christophe Marty,
Pierre-Emmanuel Charon, Isabelle
Rocca et Juliette Urbain

Espace scolaire, travaux
Anne Gateau, Stéphane Leray,
Éloïse Machto, Isabelle Hagege,
Anne Coret, Isabelle Rocca

Rythmes scolaires
Juliette Urbain, Anne Coret,
Christophe Marty, Kaïs Idriss,
Isabelle Rocca

Déscolarisation
Anne Coret, Bernard Dubois,
Kaïs Idriss, Christophe Marty,
Isabelle Rocca

Refondation/réformes

Isabelle Rocca, Anne Coret, Jean-Jacques Renard, Juliette Urbain, Christophe Marty, Eve Heinrich, Nicolas Bomsel, Isabelle Hagège, Stéphane Leray, Christophe Marty

Laïcité

Juliette Urbain, Isabelle Rocca, Eve Heinrich

Élections

Kaïs Idriss, Isabelle Rocca, Catherine Terseur, Hakima Alaoui, Pierre-Emmanuel Charon, Anne Coret

Cours non assurés, Ouyapacours

Stéphane Leray, Kaïs Idriss

Cham et affectations particulières

Nicolas Bomsel, Anne Coret, Eve Heinrich, Kaïs Idriss, Isabelle Hagège, Pierre-Emmanuel Charon

Resf

Kaïs Idriss, Anne Coret, Luc Pasquier

Handicap (Aseh) Santé

Anne Gateau, Luc Pasquier, Odile de Vismes, Eloïse Machto, Hakima Alaoui

Gratuité

Juliette Urbain, Luc Pasquier, Stéphane Leray

Vie scolaire

Bernard Dubois, Kaïs Idriss, Anne Coret, Isabelle Rocca, Jean-Jacques Renard, Stéphane Leray, Catherine Terseur

Base élèves, Sconet, etc.

Pierre-Emmanuel Charon, Jean-Jacques Renard

Langues vivantes

Kaïs Idriss, Stéphane Leray, Nicolas Bomsel

Tice, ENT...

Nicolas Bomsel, Luc Pasquier, Kaïs Idriss, Anne Coret, Hakima Alaoui

Relations avec la Dasco

Kaïs Idriss, Christophe Marty, Anne Coret, Juliette Urbain, Isabelle Rocca, Eloïse Machto, Nicolas Bomsel

Relations avec les syndicats

Hervé-Jean Le Niger, Bernard Dubois, Isabelle Rocca, Jean-Jacques Renard, Kaïs Idriss, Eve Heinrich, Stéphane Leray

Sport

Christophe Marty, Luc Pasquier, Bernard Dubois, Stéphane Leray

COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE:

Responsable :

Luc Pasquier

Relation Presse

Bernard Dubois

Sites, réseaux sociaux, listes de diffusion

Luc Pasquier, Isabelle Rocca, Anne Coret, Hervé-Jean Le Niger, Catherine Terseur

Communication aux conseils locaux, FIH

Catherine Terseur, Christophe Marty, Luc Pasquier, Isabelle Rocca, Anne Coret

Partenariats (MAE, Mutuelles, etc.)

Luc Pasquier, Kaïs Idriss

Statuts, Relations avec les UL, CL et les adhérents isolés

Luc Pasquier, Pierre-Emmanuel Charon, Isabelle Hagège, Juliette Urbain, Nicolas Bomsel, Anne Coret

Formation

Christophe Marty, Kaïs Idriss, Catherine Terseur, Hakima Alaoui

LE DESSIN DE DELIGNE



BABY LOUP, ENFIN LE DÉNOUEMENT

La Cour de cassation a mis fin en juin dernier à quatre ans de procédure (voir *Liaisons laïques*, n° 310, décembre 2013) en confirmant le licenciement de la directrice adjointe de la crèche qui avait refusé d'enlever son voile. La Cour a rappelé que, selon le code du travail, une entreprise privée ou, en l'occurrence, une association, peut restreindre la liberté du salarié de manifester ses convictions religieuses, si cela est justifié par « *la nature de la tâche à accomplir* ». La crèche Baby Loup avait adopté un règlement intérieur, qui précisait que « *le principe de la liberté de conscience et de religion de chacun des membres du personnel ne peut faire obstacle au respect des principes de laïcité et de neutralité qui s'appliquent dans l'exercice de l'ensemble des activités* ». La Cour de cassation a donc estimé que ce règlement intérieur était justifié dans le contexte des missions exercées par cette crèche et de son environnement. Ce jugement n'a pas de caractère général et la Cour a bien précisé que : « *Il n'en résulte pas pour autant que le principe de laïcité est applicable aux salariés des employeurs de droit privé qui ne gèrent pas un service public* ». ■

LA FIN DE LA BOURSE AU MÉRITE

La nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, estimant que la bourse au mérite est « *moins efficace* » pour « *la réussite du plus grand nombre* » qu'une augmentation du nombre de boursiers, a confirmé sa suppression. Elle préfère « *permettre au plus grand nombre d'étudiants de démontrer leur mérite* ».

Cette aide, 1800 euros par an, était accordée, aux étudiants répondant à des critères sociaux et ayant

obtenu la mention « *très bien* » au baccalauréat.

Selon la ministre, 450 millions d'euros supplémentaires ont été consacrés aux bourses sur les trois dernières rentrées scolaires, « *avec beaucoup plus de boursiers, dont 130 000 qui viennent des classes moyennes* », a-t-elle déclaré. ■

BIOMÉTRIE : CE N'EST QU'UN DÉBUT, CONTINUONS LE COMBAT

Nous avons eu l'occasion (*Liaisons laïques* n°s 309 et 310) de dénoncer l'usage de la biométrie dans un établissement scolaire en raison des questions éthiques qu'elle soulevait, mais aussi pour son rapport coût/bénéfice plus que discutable. Le Sénat s'est également emparé de la question et a adopté le 27 mai dernier une proposition de loi destinée à limiter l'usage de ces techniques aux seuls traitements dont la finalité est la protection de l'intégrité physique des personnes, la protection des biens ou la protection d'informations importante. Exit la biométrie de confort ou la biométrie gadget comme celle qui aujourd'hui remplace les cartes de cantine dans 14 établissements parisiens avec des arguments tels que « *Une main ne s'oublie pas, ne s'échange pas, ne se perd pas* » ! C'est vrai qu'avec de telles évidences on ne peut qu'adhérer !

Cette proposition de loi doit désormais passer à l'Assemblée ce qui provoque un grand émoi chez la société leader sur ce « *marché* » puisque c'est bien de cela qu'il s'agit : les établissements scolaires sont un marché à conquérir. Un émoi tel que cette société vient de lancer une pétition pour tenter de sauver son marché. Mobilisation extraordinaire puisque durant les 12 jours qui se sont écoulés entre son lancement par voie de communiqué de presse et le moment où nous écrivons ces lignes ce ne sont pas moins de 8 (!) signataires qui se sont manifestés. Il n'est sans doute pas

utile que la Fcpe lance une contre-pétition mais en tout cas nous ne pouvons que soutenir l'initiative de nos sénateurs et appeler tous les élus dans les collèges et lycées à la vigilance quant à ce genre de projets qui, rappelons-le, doivent être débattus et votés en conseil d'administration. ■

RYTHMES : QUAND LES POLITIQUES JOUENT AVEC L'INTÉRÊT DES ENFANTS

La réforme des rythmes scolaires destinée tout simplement à revenir à une semaine de 5 jours avec moins d'heures de cours par jour et en finir avec l'exception française aberrante de la semaine de 4 jours s'est trouvée prise en otage de jeux politiques où la question de l'intérêt de élèves était bien secondaire. Les exemples sont nombreux. Celui d'Aubervilliers où la nouvelle majorité Front de Gauche a fait de ce sujet l'instrument de la chute de l'ancien maire pour finalement appliquer la réforme en supprimant tous les ateliers périscolaires proposés l'année dernière, renonçant au passage aux budgets attribués par l'État. Celui de ces villes où des ténors de la droite ont su « *se* » médiatiser en prétendant mettre des chaînes sur les portails des écoles pour empêcher leur ouverture le mercredi, en menaçant de démonter les poignées des portes ou encore en mettant en vente le logement du recteur par « *représailles* ». La réforme des rythmes scolaires méritait, et mérite encore, puisqu'il reste du chemin à faire, mieux que ces pauvres gesticulations. ■

ÉDUCATION BUSINESS

Il aura fallu un audit comptable pour que le conseil général du Val-de-Marne puis la région Île-de-France suspendent leurs subventions à un établissement privé sous contrat de Vitry, l'Épin. En effet, cet

audit a montré que cet institut regroupant collège et lycée dégageait de substantiels bénéfices, rapatriés dans la holding à laquelle il appartient alors même que ses principales recettes étaient constituées de subventions. Ce sont près de 1,36 million de profits sur 5 ans qui ont été engrangés par les propriétaires de cette école. Mais pour un Epin démasqué combien d'autres établissements privés génèrent ainsi des bénéfices alors qu'ils ne pourraient fonctionner sans subventions ? Il faudra bien un jour avoir le courage de reprendre les subventions versées à toutes ces écoles qui ponctionnent l'argent public sans répondre aux missions du service public en choisissant leurs élèves. ■

NOUVEAU DISPOSITIF D'INCLUSION SCOLAIRE

C'était une des mesures phares du 3^e plan autisme : les 30 classes d'IME¹ ou Sessad² implantées dans les écoles maternelles ordinaires ont ouvert leurs portes pour cette rentrée 2014 ! 210 enfants autistes ont ainsi pu intégrer ces classes. À terme, une classe devrait ouvrir dans chaque département.

Le faible nombre d'enfants accueillis s'explique par le fait que le diagnostic précoce de l'autisme reste exceptionnel et que les rares enfants autistes à avoir été diagnostiqués avant l'âge de trois ans doivent également avoir obtenu une notification de la Cdaph³ pour intégrer ces classes.

Pour l'Unapei, ce dispositif répond en tout point à ce qui était demandé depuis de nombreuses années : la prise en charge précoce des enfants autistes, l'inclusion dans l'école de la République et la collaboration indispensable du médico-social et de l'Éducation nationale. En effet, si l'Éducation nationale détient l'expertise des apprentissages, le secteur médico-social détient celle de l'accompagnement des élèves handicapés. Ces classes (appelées unités d'enseignement ou UE), implantées dans les écoles ordinaires, ont l'intelligence

de partager et mutualiser les compétences sur une unité de lieu et de temps.

Il faut toutefois préciser que les enfants accueillis dans ces unités d'enseignement n'ont pas toujours accès aux activités périscolaire et on peut également s'interroger sur le fait de voir les enfants autistes en classe ségrégée dès la maternelle, alors qu'actuellement, c'est le seul moment de leur scolarité où il n'est pas trop difficile de les inclure en classe ordinaire. Il faudra être, dans les années à venir, vigilants pour que ces UE servent de tremplin pour accéder ensuite à des classes ordinaires, et ne soient pas une voie plus rapide vers la ségrégation. ■

1 Institut médico-éducatif

2 Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

3 Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

L'ACCUEIL DES MINEURS ÉTRANGERS SATURÉ

Un rapport de l'Inspection générale des services judiciaires, de l'Inspection des affaires sociales et de l'Inspection de l'administration, fait le bilan du dispositif adopté en 2013 pour mieux répartir la prise en charge des mineurs isolés étrangers entre les départements. À l'origine configuré pour un accueil de 1 500 adolescents par an, ce dispositif a en réalité orienté plus de 4 000 d'entre eux vers l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et donc vers les conseils généraux et ce sans une contribution supplémentaire de l'État. Cette situation entraîne une pression sordide sur l'enjeu de la détermination de l'âge de ces jeunes à grand renfort de test osseux dont on sait le peu de fiabilité dans le seul but de les faire exclure de ce système d'aide



Au lycée Hector Guimard



Au lycée Hector Guimard

pour cause de majorité supposée. Au total 57 % des jeunes étrangers qui se déclarent mineurs isolés ne sont pas reconnus comme tels ! ■

PLUS DE BÉBÉS AVEC ERASMUS+

À l'occasion du lancement fin septembre du nouveau programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, « Erasmus + 2014-2020 », on a pu voir fleurir dans la presse le communiqué de la communauté européenne sur le million de bébés Erasmus. Mais comment fabrique-t-on des bébés Erasmus ?

En truquant un peu des chiffres comme a pu le démontrer *Libération*, et en partant de la seule donnée réellement présente dans une enquête réalisée sur les couples Erasmus, qui indique que 27 % des étudiants passés par ce cursus ont rencontré leur actuel conjoint pendant leurs études à l'étranger. 27 % x 2,5 millions d'étudiant passés par ce programme x 1,6 enfants en moyenne par couple dans l'union européenne = 1 million de bébés !

C'est donc très approximatif, mais c'est tellement bien vu pour motiver les étudiants qu'on leur pardonne ! ■

INAUGURATION D'UN INTERNAT DE LA RÉUSSITE

Adossé au lycée du même nom, un nouvel internat, offrant

100 places (30 chambres doubles et 40 chambres simples), tout confort, l'internat Guillaume Tirel ouvrira ses portes début 2015. Il fait partie des cinq internats franciliens qui expérimenteront une nouvelle approche en termes de recrutement et d'accompagnement des élèves centrée sur la réussite et la proximité, dans le cadre de la convention signée avec les rectorats de Paris, Créteil et Versailles.

Ces « internats de la réussite » ont vocation à accueillir des publics diversifiés, en priorité des élèves dont les conditions de vie et d'études sont peu propices à l'apprentissage, mais également des élèves pour lesquels l'internat peut permettre d'accéder à des formations éloignées de leur domicile. ■

MINEURS ISOLÉS MALMENÉS

Le Défenseur des droits a fait connaître le 29 août son avis sur l'accueil des mineurs isolés étrangers dans la capitale et rappelé sévèrement à l'ordre l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

S'il se dit « conscient du nouvel enjeu qui entoure l'application de la circulaire du 31 mai 2013 » - qui vise à organiser une meilleure répartition des mineurs isolés étrangers (MIE) sur le territoire -, le Défenseur des droits multiplie les critiques et formule de nombreuses recommandations. Il s'interroge d'abord sur la base légale de la Permanence d'accueil et d'orientation des

mineurs isolés étrangers (Paomie), confiée par le département de Paris à France terre d'asile (Ftda). Il constate que ce dispositif a conduit un acteur associatif à aller au-delà de sa mission et à écarter de son propre chef du bénéfice de la protection de l'enfance près de 50 % des jeunes en 2012 et 2013, sur des bases souvent arbitraires.

Il estime par ailleurs que la Paomie, sous la responsabilité de l'ASE de Paris, a :

- outrepassé ses attributions et compétences en portant des appréciations sur la validité des actes d'état civil présentés par les jeunes ;
- fait une mauvaise appréciation du critère de l'isolement en écartant « du dispositif de protection de l'enfance des jeunes effectivement isolés [...], indépendamment de leur situation de danger effectif » ;
- laissé à la rue, sans prise en charge, « pendant des mois, de nombreux jeunes de plus de 17 ans, dont la minorité n'était pas contestée » ;
- porté « des jugements empreints de stéréotypes non pertinents pour la qualité de l'évaluation », c'est-à-dire - en clair - rejeté des jeunes « à la tête du client » ;
- placé des mineurs pour une simple « mise à l'abri » sans statut juridique dans des conditions d'hébergement parfois indignes ;
- négligé de fournir aux jeunes déclarés majeurs et donc ne bénéficiant pas d'une prise en charge, les informations nécessaires au respect de leurs droits.

Concernant les mineurs pris en charge par l'ASE, le Défenseur des droits déplore des placements à l'hôtel avec un suivi éducatif « très succinct et limité » ou inadapté, ainsi que des refus de scolarisation ou de formation professionnelle pour les jeunes de plus de 16 ans.

L'accueil des mineurs isolés sera à l'ordre du jour du prochain conseil de Paris. ■

Pour en savoir plus :
<http://www.gisti.org/spip.php?article4727>



Harcèlement à l'école : la fin d'un tabou

En novembre 2013, Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale, lançait la cam-

pagne « Agir contre le harcèlement à l'école » car « *si le climat scolaire est le plus souvent propice aux apprentissages [...], nous y découvrons chaque jour trop de cas de harcèlement. [...] Parce qu'il est souvent dissimulé ou insidieux, le harcèlement n'est pas facilement détecté par les adultes [...]. Le harcèlement est source d'humiliations, si bien que les victimes osent rarement évoquer les souffrances qu'elles traversent* ».

Un an plus tard, sait-on mieux dans les écoles primaires briser cette loi du silence ? Les enseignants ont-ils reçu une formation, initiale ou continue, pour aider à la prévention ? Les directeurs d'école acceptent-ils toujours de « nommer » les faits constatés, quitte à prendre le risque d'écorner, un peu, l'idyllique image de leur belle école ? Les parents d'élèves sont-ils prêts à entendre que le « harcèlement » peut



toucher leur propre enfant dès l'école élémentaire ? La communauté éducative dans son ensemble est-elle prête à débattre sans esquivance et en toute responsabilité des profils du « harceleur » et du « harcelé », toujours plus complexes qu'il n'y paraît ?

La catégorie « harcèlement scolaire » fait aujourd'hui l'unanimité, après avoir éclipsé les « incivilités » et les « microviolences » : elle est une catégorie sociologique pour les chercheurs, un objet de politique publique pour les acteurs ministériels, un quasi-marronnier pour la presse et un objet d'inquiétude pour les parents.

DES CHIFFRES INQUIÉTANTS

Il faut dire que les chiffres ont dès le primaire de quoi faire peur. En France, l'enquête réalisée en 2010 pour l'Observatoire de la violence à l'école avec l'Unicef auprès d'élèves du primaire montre qu'en cycle 3, 11 à 12 % des élèves ont subi l'une ou l'autre forme de harcèlement (14 % pour le harcèlement moral, dont 8 % sévères et 10 % pour le harcèlement physique, dont 5 % sévères). 11,7 % cumulent les deux formes de harcèlement.

L'enfant à la loupe

Plus l'enfant est jeune, plus il a du mal à repérer les phénomènes de harcèlement de la part de ses pairs car les relations sont à cet âge plus instables qu'à l'adolescence. Les groupes ne sont pas très structurés et l'enfant peut passer d'un groupe à un autre. Un certain temps s'écoule avant que l'enfant soit capable d'analyser l'ostracisme dont il est l'objet. Durant cette période, les troubles anxieux dominent en raison de l'impossibilité à contrôler la situation. Ce sont donc souvent les parents qui en voient les premiers signes : troubles du sommeil, irritabilité, agitation, colères, susceptibilité, mais aussi somatisations anxieuses du type maux de ventre. Les enseignants, eux, peuvent être amenés à constater une baisse des performances scolaires car l'anxiété diminue les capacités d'attention. Ils peuvent également remarquer des troubles du comportement : agitation, colères, attitude provocante (les autres élèves viennent toujours se plaindre de la victime qui les embêtent) ou au contraire isolement, repli sur soi.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Écoles de la **seconde** chance

« En France, une quarantaine d'écoles de la 2^e chance (E2C), réparties sur une centaine de sites, proposent un accompagnement global pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire, les « décrocheurs ». 14 000 jeunes ont été accueillis en 2013 », révèle une étude du ministère du travail. « Toutes les écoles partagent les mêmes principes d'individualisation des parcours et d'alternance en entreprise ».

Autisme : Vaincre l'**autisme** en campagne pour la scolarisation

« Non seulement les parents sont confrontés à la dure réalité de cette maladie et au handicap qu'elle génère, mais aussi à l'absence de prise en compte de la maladie de leur enfant et de ses besoins », a déclaré à l'AFP l'association Vaincre l'autisme. Elle dénonce le fait que seulement 20 % des enfants sont scolarisés. Elle lance "le grand jour" une campagne pour changer la législation.

La **pauvreté** avance en France

Selon l'Insee, en 2012 : « Le niveau de vie médian de la population s'élève à 19 740 euros annuels ; il baisse de 1,0 % en euros constants par rapport à 2011. L'intensité de la pauvreté augmente : le niveau de vie des personnes pauvres est relativement plus éloigné du seuil de pauvreté. La pauvreté s'accroît parmi les familles monoparentales : leurs revenus d'activité baissent, dans un contexte où les prestations sociales sont peu revalorisées. A contrario, la situation relative des retraités s'améliore ».

Redoublement

Alors qu'un projet de décret prévoit de rendre quasi impossible le redoublement, comment font les autres pays européens ? Un rapport Eurydice étudie le redoublement dans les 27 pays de l'Union Européenne et casse bien des représentations et des idées reçues.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Étudiants salariés

À l'heure de la rentrée universitaire, un sondage exclusif réalisé par Météojob pour la rédaction de l'Étudiant révèle que 73 % des étudiants sont contraints de travailler, pour financer au moins partiellement leurs études. Ils sont 10 % de plus que la génération précédente. Les conséquences sont sans appel : stress, fatigue et inévitablement baisse des résultats scolaires.

Un a priori favorable pour la ministre

D'après une enquête réalisée au mois de septembre par l'IFOP*, Najat Vallaud-Belkacem bénéficie d'un a priori relativement favorable chez les professeurs. Malgré les critiques ayant accompagné sa nomination, 43 % des professeurs interrogés en ont une bonne opinion (contre 22 %), sachant qu'un tiers d'entre eux déclarent ne pas encore suffisamment la connaître pour s'exprimer.

*échantillon de 601 personnes, représentatif des enseignants exerçant dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Orientation et mixité

L'abandon des ABCD de l'égalité va-t-il signifier la fin de la lutte contre les inégalités entre filles et garçons ? Sans polémique ni dramatisation, une petite collection, *Égale à Égal*, reprend les questions essentielles du débat dans un style simple et explicite. Publiée en partenariat avec le Laboratoire de l'Égalité par les éditions Belin, la collection s'enrichit d'un nouveau titre, *Les métiers ont-ils un sexe ?* par Françoise Vouillot, docteure en psychologie et enseignante à l'Institut National d'Étude du travail et d'orientation Professionnelle (Inetop-Le Cnam). Une analyse concise et efficace des mécanismes de cloisonnement des métiers.

Définir le harcèlement

Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique, qui se répète régulièrement. » (Olweus, 1993) La violence physique peut se traduire par des coups, des dégradations de matériel scolaire ou de vêtements ainsi que certaines catégories de jeux dangereux effectués sous la contrainte – exemple : « T'es pas cap ». La violence morale s'exerce à travers des moqueries, des quolibets, le plus souvent sur l'apparence physique ou le comportement, de rumeurs qui n'ont d'autre but que d'isoler la victime de ses pairs et de la fragiliser un peu plus, faisant d'elle un bouc émissaire.

Le harcèlement est fondé sur le rejet de la différence et sa stigmatisation : l'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux...), l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine), les handicaps (surtout le handicap psychique ou mental tel que l'autisme), l'appartenance à une minorité sociale ou culturelle.



Mais ce tropisme collectif vers les problématiques du « harcèlement scolaire » n'est pas sans signification, ni effet. Cette évolution est significative du traitement politique des violences scolaires. Le choix de cette expression (traduction de l'anglais *school-bullying*) traduit une volonté de responsabilisation individuelle, centrée sur l'élève, des faits de violence, et s'appuie sur de grandes enquêtes nationales, les enquêtes de victimation, qui accordent une importance exclusive à la perception des victimes. La responsabilité institutionnelle est alors évacuée puisqu'il s'agit de centrer essentiellement la violence scolaire sur des faits et des comportements. Or, les faits de violences scolaires s'inscrivent dans un contexte et des interrelations définis par l'institution scolaire qui souvent dysfonctionne. Pourtant la tendance est à la réduction de la violence scolaire à l'acte, c'est-à-dire à sa « dramatisation ».

Mais à l'école primaire, plus encore qu'au collège et au lycée, on assiste à la mise en place d'un étrange jeu de va-et-vient entre « dramatisation » et « dédramatisation » de cette forme (non exclusive) de violence scolaire qu'est le harcèlement.

UN PROTOCOLE-TYPE

Le ministère de l'Éducation nationale a mis récemment à la disposition des directeurs un protocole-type de traitement des situations de harcèlement dans les écoles¹ dans le but de les aider à faire face aux différentes situations qu'ils pourraient rencontrer en détaillant, étape par étape, ce qu'il convient de faire en cas de harcèlement. On y évoque l'accueil de l'élève victime, des témoins

La relation victime-agresseur-spectateurs

Le harcèlement est un phénomène de groupe. Si une partie de son origine se situe dans les personnalités respectives de l'agresseur et de l'agressé, le harcèlement ne se maintient que parce que les pairs le soutiennent, l'encouragent ou feignent de l'ignorer, soulagés de ne pas être à la place de la victime. Les spectateurs, témoins actifs ou passifs du harcèlement, jouent un rôle essentiel dans le déroulement des faits. En ne dénonçant pas ce qui se déroule sous leurs yeux, ils valident le processus du côté du harceleur qui se sent conforté, mais aussi du côté de la victime qui se trouve définitivement privée d'aide et d'empathie, ce qui accentue son isolement et fait le lit de la honte et de la perte de l'estime de soi. Les spectateurs peuvent appartenir à l'un ou l'autre « profil ». Il peut arriver qu'un spectateur devienne à son tour soit harceleur, soit harcelé.

ou de l'auteur des faits, la rencontre avec les parents, le suivi au sein de l'établissement, l'appui des référents académiques, la dimension éducative des sanctions, etc. « L'écoute bienveillante » doit être la règle dans tous les cas car « elle permet de surmonter les conflits engendrés par la situation ».

Mais à côté, en accompagnement de ce protocole de bon sens, on trouve aussi des supports « pédagogiques » pour aider à la prévention des formes premières de harcèlement. Et c'est là que le bât blesse, tant la tendance à l'hystérisation facile sur ces sujets entraîne souvent, en miroir, une production de discours niais et artificiellement positifs, comme la série des dix dessins animés thématiques intitulée « Et si on s'parlait du harcèlement ? » que propose le ministère dans le cadre de sa campagne². L'objectif est de permettre aux équipes éducatives d'aborder avec les écoliers les sujets liés au harcèlement mais quel adulte normalement constitué a déjà « supporté » de les regarder en entier ? Le message est par ailleurs souvent brouillé par le côté faussement ludique de l'animation.

Reste pourtant que la prévention et la lutte contre le harcèlement dans les écoles constituent un enjeu éducatif majeur : le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, de comportements violents ou de troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel.

Pour mieux identifier et mieux traiter les situations de harcèlement entre élèves, il est primordial de renforcer la formation des adultes qui interviennent en milieu scolaire. Mais en quoi consiste cette formation aujourd'hui, repose-t-elle (une fois encore) uniquement sur le volontariat ? Comment se met-elle en place dans le cadre de la formation initiale et continue ?

COMBATTRE LES IDÉES REÇUES

Dix phrases qu'il ne faudrait plus entendre, ou prononcer :

- « Harcèlement, c'est un mot un peu fort pour désigner des moqueries ».
- « La harcèlement, ça a toujours existé, pourquoi en faire tout un plat maintenant ».
- « Tout ça, ce sont des histoires entre enfants, il vaut mieux ne pas intervenir au risque d'aggraver les choses ».
- « Il suffit de punir sévèrement ou d'exclure les harceleurs ».
- « Les harcelés ne sont pas toujours innocents, ils provoquent souvent ».
- « Ce n'est pas à l'école de régler ce problème mais aux parents ».
- « Le cyber-harcèlement, ça ne concerne pas l'école ».
- « On ne peut pas être partout et surveiller un enfant qui utilise les réseaux sociaux ».
- « On ne peut rien faire contre l'effet de groupe ».
- « Ce n'est pas si grave, quand le harcèlement s'arrêtera ce sera vite oublié ».

En 2013-2014, la Fcpe-Paris a été informée de plus de cas de harcèlement dans les écoles parisiennes : sont-ils effectivement plus nombreux ou bien est-ce seulement qu'enfin on les nomme ? À l'évidence il existe un effet positif de la récente campagne de lutte contre le harcèlement qui permet de nommer légitimement les choses, et dont le label hashtagué #NAH est censé séduire les plus jeunes. Mais beaucoup d'enfants, familles ou adultes de l'école peinent ou



tardent encore à mettre des mots sur des comportements sans équivoque mais parfois dissimulés ou mal interprétés.

Isabelle Rocca



AU FIL DES DÉPÊCHES

Voile à la Sorbonne

Une enseignante, maître de conférences à l'université Panthéon-Sorbonne, « dérangée » par le voile de ses étudiantes, après l'avoir malmenée devant ses camarades, a fini par lui demander de changer de TD. « Une interprétation erronée » de la loi de 2004, estime le président de l'université, qui présente ses excuses à la jeune fille. La loi de 2004 interdit en effet « le port de signes ou tenues » qui « manifestent ostensiblement » une appartenance religieuse, mais ne concerne que « les écoles, les collèges et les lycées ». L'étudiante pourra donc continuer à arborer son voile.

PMA : fin d'une insécurité juridique

La cour de cassation a estimé dans son arrêt du 23 septembre, que le recours à la PMA à l'étranger, par insémination artificielle avec donneur anonyme, « ne fait pas obstacle à ce que l'épouse de la mère puisse adopter l'enfant ainsi conçu ». Cette jurisprudence va sécuriser la situation juridique d'un certain nombre d'enfants de familles homoparentales.

1. <http://eduscol.education.fr/cid55921/le-harcèlement-en-milieu-scolaire.html#lien3>

2. Les films, réalisés en partenariat avec l'association Les petits citoyens, sont disponibles sur Daily Motion à l'adresse : http://www.dailymotion.com/video/x17lpe2_c-est-quoi-le-harcèlement_school.

À noter en lien la mise à disposition des Guides « Comprendre pour agir » www.agircontreharcementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/02/et_si_on_s_parlait_du_harcèlement_a_l_ecole.pdf

COMMENT LES ENFANTS RÉUSSISSENT

De prime abord, cet ouvrage de Paul Tough, journaliste au *New York Times Magazine*, sonne comme un nouveau guide spiritualo-sermonneur au sous-titre « percutant » : « *Persévérance, curiosité... et autres pouvoirs cachés de la personnalité* ». Mais à juste titre, Tough montre que l'anxiété en matière d'éducation a atteint un sommet historique et surtout que les motifs d'inquiétude ne sont pas les bons. Plutôt que de pousser les enfants à « prendre de l'avance » sur le plan scolaire, il faudrait mettre l'accent sur les capacités psychologiques concrètes et les stratégies d'adaptation.



Toutefois l'intérêt de l'ouvrage réside ailleurs, quand le journaliste — qui cherche à montrer que les aptitudes les plus impor-

taantes concernent le caractère d'un enfant — appuie son propos sur les dernières recherches, en faisant toutefois en sorte de rattacher chaque concept à des cas bien réels. Tough va sur le terrain observer les gamins des quartiers pauvres de San Francisco ou de Chicago, examinant la multitude d'obstacles qu'ils rencontrent pour réussir. L'auteur offre des portraits saisissants d'enfants et d'enseignants aux prises avec les vrais combats pour permettre à chaque jeune de rester investi et concentré dans le cadre scolaire.

Tough rappelle enfin qu'aux États-Unis, plus qu'ailleurs, les problèmes de développement de l'enfant et l'échec scolaire sont liés à la classe sociale. Ce qui signifie que toute analyse rationnelle de la réforme de l'éducation passe par un examen sans fard de l'exclusion.

Paul Tough,
Paris, Marabout, août 2014

1. Géographe à l'université Paris-VII, auteur d'une étude sur la carte scolaire
2. Ancien responsable de l'éducation à l'Ocde

ENTRÉE AU COLLÈGE

Combattre les fantasmes

Lors d'un débat organisé le 11 juin dernier, à la mairie, par le conseil local Fcpe de l'école

Sévero, chercheurs et directeurs d'établissement ont réfléchi sur la réussite scolaire et les inégalités sociales dans le XIV^e arrondissement de Paris. Une discussion riche d'enseignements.

Publiés en décembre 2013, les résultats de l'enquête Pisa 2012 ont dessiné la silhouette d'une école française toute au service de ses élites, incapable d'assurer l'intégration des plus démunis et d'accompagner tous les enfants.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et notre expérience de parent d'élève explique que nous soyons peu surpris par ces résultats : stratégies d'évitement, choix des options... Ces attitudes se renforcent, notamment à Paris où la course au « bon » établissement se cristallise lors du passage en 6^e. Quels sont donc les mécanismes qui sous-tendent « *la vraie-fausse suppression de la carte scolaire qui, en ne satisfaisant que quelques élèves (déjà les plus mobiles), a fait augmenter la ségrégation* », interroge Jean-Christophe François¹ ?

Comment expliquer les ressorts de la ségrégation et les tenants et les aboutissants de la réplique d'une logique pointée du doigt étude après étude ? « *L'école républicaine est un mythe qui se fracasse sur le déterminisme social, très fort en France, et qui empire* », avertit Bernard Hugonnier².

Que faire alors pour redonner à l'école sa fonction de creuset social ? Selon Jean-Christophe François : « *La ségrégation est plus forte dans l'espace scolaire que dans l'espace résidentiel* » ; l'école subit une organisation sociale de plus en plus clivée sans pouvoir en gommer les effets. D'autant plus que cette situation contraint les établissements à se faire concurrence pour attirer des élèves. Le collège Giacometti mise sur les classes bi-langues (en 6^e), les classes européennes (en 4^e) pour « *ras-surer les parents* ». Même si cela ne suffit pas toujours : « *Le collège-lycée Villon n'attirera jamais personne, c'est pour ça qu'il doit devenir un établissement de province proche des habitants* », explique Nicolas Bray, proviseur de la cité scolaire. Une réflexion inspirée par la localisation dudit établissement, porte de Vanves ; ses élèves sont avant tout des représentants de ce territoire où ils naissent et grandissent. Le collège doit en être un élément, « *pas forcément attirant mais constructif* », ajoute M. Bray.

TENDRE LA MAIN AUX FAMILLES

Même discours de la part des directeurs des écoles 188 Alésia et Maurice Rouvier, qui insistent sur la nécessité d'ouvrir l'école, de tendre la main aux familles. Une stratégie d'autant plus incontournable quand les parents ne maîtrisent pas les codes scolaires ; il est important de promouvoir les projets communs, au sein de l'équipe pédagogique mais aussi au sein du quartier. Combattre les préjugés sur un établissement, c'est redonner une identité à l'école, au collège du quartier.

Selon Jean-Christophe François, la sectorisation est « *une violence légitime de l'État faite aux individus, supportable si elle optimise l'efficacité collective sans trop amoindrir l'efficacité individuelle. Personne ne se soucie de la sectorisation des casernes de pompiers !* ». C'est lorsque les inégalités réelles ou perçues entre les écoles augmentent que cette violence devient difficilement supportable. Mais la déssectorisation n'exerce-t-elle pas une violence encore plus forte ? « *L'État cessant d'assumer cette responsabilité, le système se décharge sur l'individu. L'augmentation des demandes de dérogations provoque une charge d'anxiété supportée par les familles toujours plus grande* », conclut le géographe.

La Fcpe Sévero

Des programmes plus ludiques

Le Conseil supérieur des programmes a publié le 3 juillet

le projet de programmes pour l'école maternelle. Ce texte sera soumis à consultation et les programmes définitifs entreront en application à la rentrée 2015. D'ici là le projet peut encore évoluer.

Le projet définit l'école maternelle comme « une école bienveillante, attentive aux transitions que vivent les enfants, Juste pour tous et exigeante pour chacun, première étape pour favoriser la réussite de chacun ». C'en est fini de la primarisation de l'école maternelle dénoncée par les enseignants. Un rapport du ministère de l'Éducation nationale dirigé par Luc Chatel en 2011 invitait déjà à inverser la logique et partir du développement de l'enfant, et non des objectifs de l'élémentaire. Il s'inquiétait d'exigences excessives et s'interrogeait : « Ne seraient-ce pas les enfants les plus défavorisés, les plus vulnérables, qui ont le plus à pâtir d'exigences prématurées ? ».

Les précédents programmes de 2008 considéraient que la maternelle devait préparer au CP – en gros : lire, écrire, compter. La Grande Section était une passerelle reliée au CP. Grâce à la loi Peillon, l'école maternelle retrouve son unité en devenant un cycle de la PS à la GS.



DONNER ENVIE AUX ENFANTS D'ALLER À L'ÉCOLE

Les nouveaux programmes privilégieront une approche qui met l'accent sur le développement de l'enfant et devra répondre à un objectif : « donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, grandir et s'affirmer comme sujet singulier ».

Les enseignements seront articulés selon trois grands pôles :

- Le langage, à utiliser dans toutes ses dimensions ;
- Le développement des interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée ;
- Les bases d'une première culture mathématique, scientifique et technologique.

Il y a une volonté de rendre lisible aux élèves eux-mêmes les attendus de l'école.

« Reconnaître la place du ludique avec de vrais objectifs cognitifs, mettre l'accent sur la construction d'un rapport positif à l'école c'est conforme aux attentes des collègues », se réjouit Claire Krepper, du syndicat Se-Unsa.

Entre les programmes et la réalité du terrain, il y a parfois un monde.

En mars, le syndicat enseignant majoritaire SNUipp-FSU déclarait que la réussite de cette réforme tiendra avant tout à la capacité du ministère à donner aux enseignants les outils et les formations qu'ils attendent, à les accompagner dans la mise en œuvre de ces programmes.

La volonté politique sera-t-elle à la hauteur de ces exigences ?

Juliette Urbain

AU FIL DES DÉPÊCHES

Titularisation des AVS

Cette rentrée 2014 voit la première vague de titularisation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), nouvelle dénomination des auxiliaires de vie scolaire (AVS).

Pour le moment, seuls les AVS ayant exercé cette fonction durant 6 ans en contrat d'assistant d'éducation sont concernés. Ainsi, environ 50 CDI ont été signés à la rentrée à Paris. Les AVS recrutés en contrat aidé (les 2/3 des AVS à Paris) pourront, à l'issue de leur contrat de deux ans, être embauchés comme AESH et prétendre à un CDI après 6 ans de CDD.

N'oublions pas toutefois que, malgré ces progrès, le statut de la majorité des AVS reste très précaire. Leurs conditions de travail (et notamment leur rémunération) étant peu attrayantes, il est difficile de trouver suffisamment de candidats pour répondre à l'ensemble des besoins. En conséquence, cette année comme tous les ans, de nombreux élèves en situation de handicap sont toujours en attente de leur AVS.

Quand la droite donne l'exemple

Surprise à la ville de Nîmes ! Cette municipalité pourtant tenue par l'UMP a décidé de supprimer les aides au financement des repas de cantine qui était jusqu'à présent attribuées par le centre communal d'actions sociales (CCAS) aux familles nîmoises dont les enfants sont scolarisés dans le privé. Le diocèse est en ébullition ! D'autant plus que, réforme des rythmes scolaires oblige, les familles de l'enseignement catholique ont découvert à cette rentrée qu'elles n'avaient plus accès au centre aéré le mercredi matin. Il faut donc que ce soit une municipalité de droite qui donne l'exemple en appliquant le principe réclamé par la Fcpe : pas d'argent public pour l'école privée !

Il était une fois un « grand » lycée...

Il était une fois un grand lycée parisien qui était très fier de faire « *réussir* » ses élèves, c'est-à-dire au bac avec l'ambition d'obtenir d'eux les meilleurs résultats. Un bac certes, mais un bac avec une mention et pas n'importe laquelle ! Parce que si le bac est « *donné* », la mention reste la seule marque de distinction qui gratifie les premières lignes d'un CV.

Mais pour arriver aux épreuves de juin, ses élèves devaient s'accrocher pendant trois années laborieuses. Alors que dans les années de collège et de primaire, leurs professeurs avaient décelé chez eux une véritable appétence au travail et à la gratification scolaire, maintenant qu'ils se retrouvaient au lycée, il n'était plus l'heure des encouragements stériles (?) mais d'un dressage à apprendre enfin à travailler, à savoir arriver à l'heure, c'est-à-dire avant l'heure, être toujours en avance !

UN ÉTABLISSEMENT TRÈS DEMANDÉ

Le constat, rentrée après rentrée, classait toujours l'établissement comme un des plus demandés et par conséquent un des plus sélectifs à l'entrée en seconde. L'entrée en seconde n'étant pas une fin en soi, le lycée demeurait toujours sélectif à la fin de la seconde.

Les premiers trimestres et la première année donnaient lieu à un nouveau tri, encore plus sélectif : il fallait séparer les littéraires des matheux, puis déceler chez ces derniers ceux qui seraient vraiment capables de suivre le programme intensif des séries scientifiques. Ceux qui ne le seraient pas trouveraient leur bonheur dans les sciences économiques et sociales tandis que ceux qui n'appartenaient pas tout à fait à l'une de ces trois familles étaient invités à poursuivre leur scolarité ailleurs, dans d'autres filières, mais surtout dans un autre établissement.

37 ÉLÈVES PAR CLASSE, 9 HEURES PAR JOUR

Les élèves appelés à rester allaient devoir s'accrocher. À 37 élèves par classe dans les sections les plus demandées, se faire réexpliquer un passage du cours devenait une véritable gageure. À quatre élèves par groupe de TPE, ce ne serait pas forcément plus simple pour travailler de manière équitable. Avec des professeurs non remplacés, ça pouvait devenir catastrophique dans la discipline pour toute la classe. Avec des emplois du temps où certains jours les élèves passaient 9 heures dans l'établissement, le lycée devenait école de l'endurance.

Enfin, ils auraient tous le bac, « parce qu'il l'ont tous maintenant », comme disait le proviseur, la plupart avec des mentions qui les distingueraient de la masse des autres au moment des orientations post-bac. Mais à quel prix individuel et collectif ?

Non - comme nous n'avons cessé de le répéter à longueur de conseils de classes - ces élèves ne n'étaient pas que des dossiers et des mentions. Ils étaient aussi des individus sensibles, malléables et fragiles qui avaient besoin d'attention et d'encouragement.

C'est maintenant avec ce petit capital confiance qu'ils ont eu le bac mais c'est aussi avec ce capital affaibli que les plus fragiles d'entre eux devront aborder leur vie d'adulte.

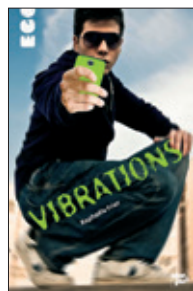
Pierre-Emmanuel Charon

SEXE ET HAPPY SLAPPING

Deux nouveaux romans pour ados viennent de paraître aux éditions Talents Hauts dans la collection Ego. Le premier « Pour qui tu m'as prise ? » traite de la difficulté pour les ados de vivre leurs premiers amours et leur sexualité dans un monde où Internet a banalisé l'accès à la pornographie. Le second, « Vibrations », évoque la relation permanente que permettent les portables grâce aux SMS et autre « applis », mais également comment ces appareils démultiplient les situations de harcèlement à l'école, qui, même si elles ont toujours existé, peuvent prendre aujourd'hui des proportions dramatiques. On peut compter sur les auteurs sélectionnés par cette maison d'édition pour traiter ces thèmes sensibles et donner des clés de compréhension aux jeunes qui peuvent être confrontés à ses situations à titre personnel ou dans leur entourage.



Pour qui tu m'as prise, Isabelle Rossignol, 160 pages, 8 €



Vibrations, Raphaële Frier, 96 pages, 7 €

EGO : une collection de romans pour ados qui aborde de nombreux thèmes importants à cette période de la vie ; sexisme, identité, différence, amour, violence, résistance, solidarité, égalité, liberté...

Mixité sociale et scolaire

Le conseil régional d'Île-de-France mis en place l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite

éducative en 2011. Trois ans plus tard, le 2 juillet 2014, trois rapports étaient rendus publics.

Un rapport intitulé : « *Étude de facteurs de réussite à partir de panels d'établissements franciliens* », un deuxième sur l'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées franciliens (voir page 16) et un troisième sur le rôle des établissements dans la ségrégation scolaire et sociale. *Liaisons laïques* a rencontré l'un des auteurs de ce troisième rapport, Arnaud Riegert.

Arnaud Riegert explique que, principalement, deux indices ont été pris en compte : pour l'aspect social, les CSP + au sens large (environ le tiers de la population) et pour l'aspect scolaire, les 25 % des meilleurs résultats au brevet. Il y a trois niveaux de ségrégation :

- Répartition selon les communes (facteur géographique)
- Entre les collèges ou les lycées de chaque ville (ou quartier)
- Au sein de chaque établissement

Au sein d'une même ville, on estime à 2/3 l'impact de la ségrégation issue de l'inégalité entre les quartiers et secteurs, c'est l'illustration des inégalités sociales d'un quartier à l'autre.

Le dernier tiers mesuré se répartit équitablement entre les établissements d'un même quartier et au sein des classes d'un même établissement.

C'est à ce dernier niveau que s'intéresse le rapport. Le principal facteur de ségrégation est tout simplement le hasard. L'ordre alphabétique ou tout simplement l'ordre aléatoire génère automatiquement des classes de niveaux, une ségrégation spontanée. Il est donc indispensable de mettre en place des dispositifs de ségrégation positive pour corriger les hasards malheureux.

LES OPTIONS DANS LE COLLIMATEUR

Le second facteur est l'impact des options (allemand, latin, grec, etc.) Les classes de germanistes et de latinistes sont des vecteurs de ségrégation toujours importants. Il représente 30 % des cas. Reste enfin la survivance des classes de niveau (notamment en seconde) qui représente encore 10 % des situations. La ségrégation augmente de la 6^e à la terminale, avec l'introduction de matières nouvelles qui s'ajoutent et donc favorise les situations de ségrégation.

Quels sont les lycées dans lesquels la ségrégation est la plus forte ? Sans surprise, la ségrégation est plus importante dans les communes et les départements les plus riches, votant plutôt à droite.

Un autre facteur aggravant récurrent : la proximité d'un lycée privé. Le lycée public se trouve sous pression et pour garder son attractivité, la tendance est d'y favoriser des classes de niveau.

Le rapport couvre l'ensemble de la région Île-de-France. On note une différence entre Paris et Créteil/Versailles : la ségrégation se décline plutôt sur le mode inter-établissements à Paris, sur le mode intra-établissement dans les autres académies. À noter que la distance moyenne domicile / lycée dans les trois académies est comprise entre 1 et 3 km. Contre toute attente, il n'y a pas de différence notable entre les trois académies. La facilité des transports à Paris facilite la mobilité.

En conclusion, ce rapport corrobore ce que l'on constate et pressent, mais il en apporte la preuve par le sérieux de cette étude.

Jean-Jacques Renard

AU FIL DES DÉPÊCHES

Café des parents sans Fcpe

L'organisation d'un premier « *café des parents* » le 15 septembre dernier pour dialoguer directement avec onze parents (des 15^e et 18^e arrondissements et de Seine-St-Denis) semble le signe d'une volonté politique intéressante. Mais l'article du Monde qui en rend compte pointe aussi que cette « *démocratie participative* » et directe a aussi pour effet de contourner les corps intermédiaires et donc ici les fédérations de parents d'élèves. À un mois des élections des parents d'élèves, la Fcpe trouve fort amer ce « *café des parents* » sans eux... « *Najat Vallaud-Belkacem s'y prend avec les parents comme le patronat a fait pour faire sortir les syndicats de l'entreprise* », a déclaré Paul Raoult, son président.

La Ligue de l'enseignement va avoir 150 ans

En 2016, la Ligue de l'enseignement aura 150 ans. C'est en effet en 1866 qu'elle a été créée par Jean Macé devenant ainsi le premier mouvement d'éducation populaire.

Pour commémorer cet événement, la Ligue a lancé un nouveau site Internet pour rendre compte de ses 150 ans d'histoire en présentant divers documents illustrant ses engagements et ses activités, pour l'accès au savoir et à la culture de tous dans une République laïque, démocratique et sociale. Chacun peut contribuer à cette opération en déposant sur le site photos, films, diaporamas ou articles retraçant des activités d'associations locales membres de la Ligue et des engagements de ses militants. Le site est accessible depuis le 14 juillet, date choisie en référence à la « *Fête de la Fédération* » du 14 juillet 1790 symbolisant l'unité nationale d'un peuple dans sa diversité.

<http://150ans-laligue.org>

www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/1/2/231912-rapport-complet-etude-sur-le-role-des-etablissements-en-idf-original.pdf



AU FIL DES DÉPÊCHES

Décrocheurs

Les écoles de la deuxième chance doivent revoir leur copie. Elles accueillent de plus en plus de « décrocheurs » depuis 17 ans, mais selon une étude de la Dares, il semblerait qu'il y ait un taux d'abandon significatif dans la phase d'emploi des jeunes. Les écoles de la 2^e chance ont accueilli plus de 14 000 jeunes en 2013 dans une quarantaine de structures, des chiffres en nette progression depuis cinq ans, mais le suivi des élèves à la sortie doit être consolidé, selon une étude du ministère du Travail.

Jeunes jusqu'à 30 ans !

Ouvert aux étudiants et jeunes travailleurs parisiens le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) se modernise ; depuis 2003, il contribue au dialogue entre la Ville et la jeunesse et à l'élaboration des politiques publiques municipales. Désormais, il pourra être consulté par la maire ou l'un des ses adjoints sur tout projet de délibération et son avis sera annexé à la délibération présentée. Une fois par an, le CPJ pourra présenter un vœu en Conseil de Paris et une campagne de communication grand public sur un sujet d'intérêt général. L'âge minimum pour se présenter reste à 15 ans mais le maximum passe à 30 ans pour prendre en compte l'allongement de la durée des études. Les candidats ne seront plus sélectionnés sur lettre de candidature mais par tirage au sort. Le nombre de membres passe de 80 à 100, toujours en respectant la parité filles/garçons.

Candidatures à partir du 8 octobre
sur paris.fr

Séminaire de l'OZP

Samedi 13 décembre, aura lieu le 7^e séminaire professionnel de l'Observatoire de zones prioritaires (OZP), sur le thème : « La mise en œuvre des leviers de la refondation de l'éducation prioritaire ». Cette journée s'adresse à tous les acteurs et partenaires de l'éducation prioritaire.

LYCÉES EN ÎLE-DE-FRANCE

Un système ségrégationniste

Dans le cadre d'une consultation lancée par la région Île-de-France sur la question des inégalités scolaires, sociales et territoriales dans les lycées, trois chercheurs de l'Institut des politiques publiques (IPP) ont mené une étude sur « *L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation* ».

Ce ne sera une surprise pour personne, mais les lycées d'Île-de-France sont caractérisés par une ségrégation sociale plus ou moins importante. Cette ségrégation sociale peut se mesurer en étudiant la répartition des catégories socio-professionnelles des parents de chaque lycée et en la comparant à la répartition de l'ensemble d'une académie. Un indice permet de mesurer si globalement tous les lycées ont une répartition proche de celle de la moyenne ou au contraire si les écarts entre lycées sont importants dans une académie donnée. Plus l'indice est faible plus les lycées sont homogènes et représentatifs de l'ensemble de la population lycéenne, plus il est élevé plus certains lycées concentrent les populations d'origine favorisée (cadres supérieurs, enseignants, etc.) et d'autres les populations d'origine moins favorisée (ouvriers, chômeurs, etc.).

PARIS PARTICULIÈREMENT « SÉGRÉGATIONNISTE »

Aucune des académies ne se rapproche de zéro puisque toutes ont en commun le premier niveau de ségrégation sociale que constitue l'orientation entre lycée professionnels et lycée généraux et technologiques. Mais Paris se distingue en étant particulièrement « ségrégationniste » avec un indice (voir [graphique 1](#)) 50 % plus élevé qu'à Créteil et 15 % plus élevé qu'à Versailles. Cette « performance » s'explique pour un tiers par le clivage plus prononcé à Paris entre les lycées professionnels et les autres, pour un autre tiers par le poids relatif du privé qui est par nature plus socialement sélectif et pour un dernier tiers par les procédures d'affectation qui font notre spécificité parisienne.

Si la photo générale n'est pas brillante, elle devient meilleure si nous zoomons sur les seuls lycées généraux et technologiques publics. Paris devient dans ce cas moins ségrégationniste que les académies voisines. Il n'en a pas toujours été ainsi : comme le montre le [graphique 2](#), parti de bien plus haut, Paris a rejoint Versailles en 2007 puis Créteil en 2009. Cette amélioration est due tout d'abord en 2007 à un plus grand nombre de dérogations attribuées aux élèves boursiers puis en 2008 à l'attribution d'un bonus de point à ces élèves dans le cadre de la mise en place d'Affelnet. On voit ici clairement les progrès permis par Affelnet pour une meilleure justice sociale dans les lycées parisiens.

Une autre manière de mesurer ces changements est de regarder l'évolution de la proportion de boursiers par catégories d'établissements classés en 4 groupes en fonction de niveau des élèves qui y rentrent en seconde ([graphique 3](#) - niveau mesuré par les notes au brevet). Dans les lycées accueillant les élèves ayant les meilleures notes (lycées du groupe 4), cette proportion de boursiers est passée de 5 % en 2005 à 13 % en 2012 ; au niveau des lycées du groupe 1 cette proportion est passée de 25 à 19 %. Le bonus boursier a permis de faire converger les proportions de boursiers dans les différents lycées et de favoriser la mixité sociale.

LES BONS ÉLÈVES FONT LES BONS LYCÉES

Reste un point noir, celui de la mixité scolaire. Les lycées parisiens sont en effet très hiérarchisés. L'indice de mixité scolaire est deux fois à trois fois plus élevé que dans les académies de Versailles et de Créteil (voir [graphique 4](#)). En



effet c'est le critère des notes qui intervient dans la prise en compte des choix des élèves par le système Affelnet. Ce sont les élèves qui ont les meilleures notes qui peuvent obtenir le lycée de leur choix; ce choix étant conditionné le plus souvent par les performances de l'établissement au bac, ces élèves permettent aux établissements qu'ils rejoignent de maintenir leur classement dans les taux de réussite au bac. Dans ce système ce sont finalement les bons élèves qui font les bons lycées et pas l'inverse !

La solution préconisée par les auteurs de cette étude pour réduire cette ségrégation scolaire est de baisser le poids des notes dans la procédure et d'introduire une part d'aléa mais l'Académie de Paris est-elle prête à ce choix courageux ?

Luc Pasquier

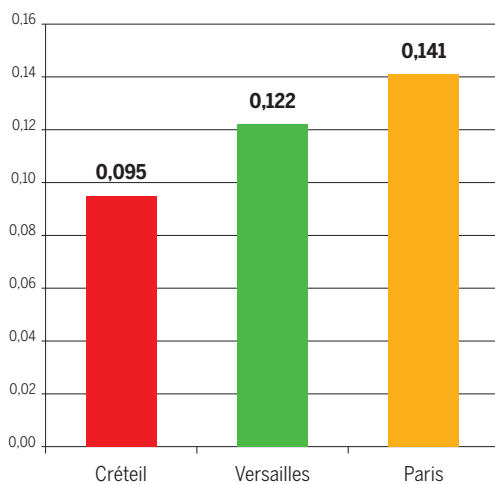
Rapport IPP de juin 2014 : « L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France », par Gabrielle Fack, Julien Grenet et Asma Benhenda

<http://www.ipp.eu/fr/>

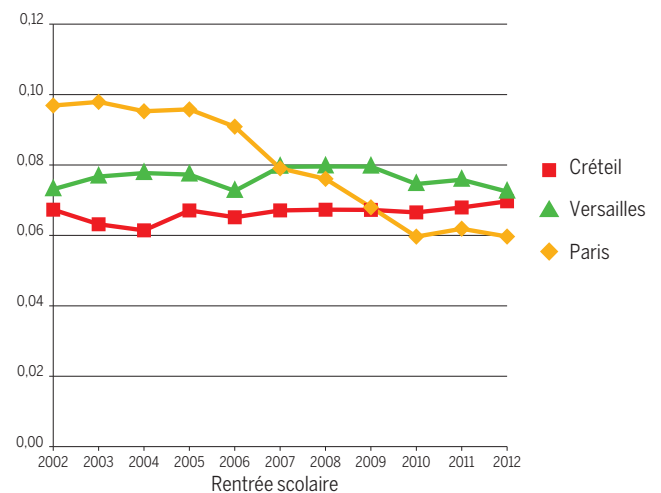
Rapport complet à l'adresse suivante : <http://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2014/07/impact-sectorisation-affectation-mixite-lycees-idf-rapport-IPP-juin-2014>



Graphique 1 Indice de segmentation sociale des lycées

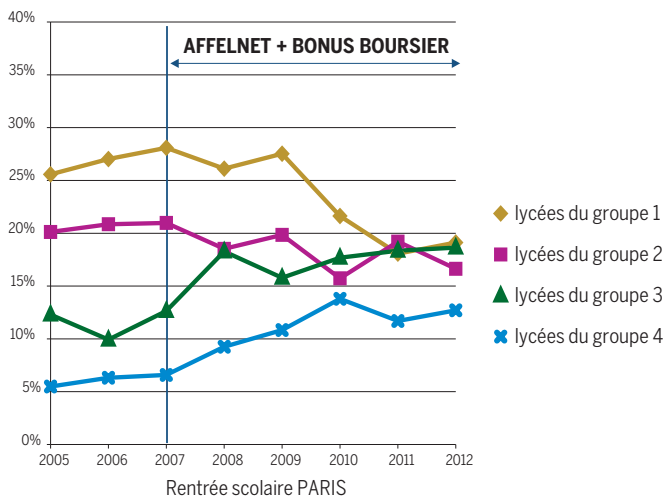


Graphique 2 Segmentation sociale des lycées GT publics (2002-2012)

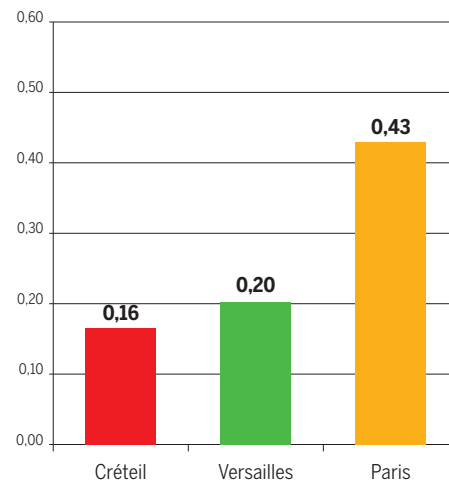


17

Graphique 3 Proportion de boursiers dans les classes de secondes GT en fonction du niveau du lycée (2005-2012)
4 groupes de lycée en fonction du niveau moyen des élèves



Graphique 4 Indice de segmentation scolaire des lycées GT publics (2012)



MATHÉMATIQUES

La difficile équation

AU FIL DES DÉPÊCHES

Belle histoire

Quelle belle histoire ! Gaétan Simon, un élève de 3^e d'un collège de Longué-Jumelles, dans le Maine-et-Loire, a porté assistance à l'un de ses professeurs en lui prodiguant les gestes de premiers secours que lui avait justement appris l'enseignant lui-même... Stéphane Lenoir, professeur d'éducation physique et sportive au collège Saint-Joseph, sent une de ses jambes se dérober alors qu'il traverse la cour de l'établissement. « Je l'ai vu tomber. J'ai cru à une blague pour qu'on mette en pratique ce qu'on venait d'apprendre en cours », raconte le collégien au quotidien *Ouest France*.

Intelligence bête

« Il n'y a rien de pire que d'entendre des gens très intelligents s'exprimer de façon bête et blessante pour les autres. La grosse bourde prononcée par le nouveau ministre de l'économie, Emmanuel Macron, attribuant, sur Europe 1, les difficultés de salariés de l'entreprise Gad au fait qu'ils seraient « illettrés », nous rappelle le tragique déficit de nos élites en matière d'intelligence émotionnelle, cette forme d'intelligence faite de capacité d'empathie et d'ouverture aux autres, par la prise en compte des sentiments », écrit le journaliste Patrick Fauconnier. Et il ajoute : « Nous ne disons pas que Macron, fils de médecins hospitaliers d'Amiens - et donc pas né avec une cuiller d'argent dans la bouche à Neuilly - en est dépourvu. Mais nous craignons fortement que la froide formation technicienne qu'il a reçue à l'ENA ait bridé cette partie de son intelligence ».

À l'assaut du redoublement

Les chercheurs peuvent-ils changer l'école ? C'est le défi que relève le Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) en s'attaquant au redoublement sur tous les fronts. Championne mondiale du redoublement, la France tient à cette pratique qui rassure les parents et maintient l'ordre scolaire. Pour changer les choses, le Cnesco mise sur des stratégies d'information innovantes. Car s'attaquer au redoublement peut causer beaucoup de déni et même de désarroi...

Comme souvent, les week-ends de Bernard Egger¹ sont bien remplis. Il nous réserve pourtant un accueil chaleureux, au siège de

l'association. Président de l'Apmep, la plus grosse association disciplinaire de l'enseignement public, 4000 adhérents allant de la maternelle au supérieur, Bernard Egger n'est jamais à court d'idées et de propositions pour valoriser l'enseignement des maths, réformer le système, améliorer la formation des enseignants... **Propos choisis.**

Liaisons laïques : Pour commencer, pouvons-nous revenir sur l'épreuve du bac S qui a donné lieu à beaucoup de débats. Alors, cette épreuve était-elle vraiment difficile ? Était-elle en dehors du programme ?



Bernard Egger : Il y a le point de vue des élèves et des parents d'une part, celui des enseignants d'autre part. Je crois que le point de vue des élèves et donc de leurs parents s'explique beaucoup par les conséquences désastreuses de la réforme du lycée, dite réforme Chatel. Cette réforme a permis à un très grand nombre d'élèves d'aller en série S sans en avoir les moyens mathématiques, ni le goût. Il faut bien comprendre que beaucoup d'élèves sont en S car la réforme leur a permis d'être là. Comme ils ont été acceptés, ils revendiquent d'avoir une épreuve qu'ils sont capables de faire. C'est un problème que l'Apmep avait signalé à l'époque. Nous nous étions

inquiétés du fait que cette réforme allait créer un appel vers les séries S, et donc, contrairement à ce qui était dit, que ça n'allait pas du tout remplir les séries L.

Pourquoi y a-t-il eu cet appel d'air en S ?

Parce qu'aujourd'hui, il y a moins d'exigences en 1^{ère} dans les matières scientifiques. La réforme Chatel en a diminué le nombre d'heures et cela a convaincu un certain nombre d'élèves qui n'y seraient pas allés auparavant car ils avaient très peur du nombre d'heures dans ces matières. Maintenant, ils prennent le risque et à la fin de la 1^{ère}, ils vont en terminale car ils ont le droit de passer et beaucoup sont désarçonnés à cause du saut qualitatif entre la 1^{ère} et la Terminale. Ils auraient besoin d'un bac basé sur des recettes. Or ce n'est pas ce que le bac doit proposer.

Et concernant les enseignants ?

L'épreuve 2014 était certes un petit peu plus difficile que celle de l'année précédente mais elle était parfaitement dans le programme. On a pu constater quelques maladroites de rédaction. Il y a eu cet exercice avec cette fameuse ROC c'est-à-dire Restitution Organisée des Connaissances. Cette démonstration n'est plus inscrite au programme mais c'est une démonstration on ne peut plus classique. Les enseignants en classes préparatoires attendent que les élèves sachent faire un certain nombre de choses. Le bac n'est pas l'aboutissement, il est une sorte de signal pour les profs et c'est bien qu'il ait été un peu plus difficile cette année.

Trouvez-vous que les élèves des classes préparatoires ont changé depuis la réforme Chatel ?

Il y a plusieurs choses qui ont changé. D'abord – et ce n'est pas la réforme Chatel qui en est la cause – il est évident que nous sommes dans une période où la massification qu'a connu le primaire il y a une vingtaine d'années est passée au collège puis au lycée et atteint maintenant le supérieur. Elle amène dans ces classes des élèves qui n'y étaient pas avant. La réforme Chatel a seulement mis en place l'idée qu'il fallait prendre en compte ce nouveau public. Année après année, je remarque que beaucoup d'élèves sont extrêmement volontaires et rattrapent leurs déficits de départ. Ils ne savent plus exactement ce que leurs aînés savaient. Ils savent d'autres choses, ils ont d'autres approches. Ils ont une vision souvent plus critique et donc intéressante.

Cela vous oblige finalement à réorganiser votre enseignement ?

Oui. Nous avons toute une période de « remédiation », on reprend des choses que les élèves ont vues mais trop vite. Mais attention cependant, on ne travaille pas au lycée pour les classes préparatoires. La plupart des élèves n'auront pas besoin de ce type de maths. Je pense qu'il faut être très prudent dans les exigences. Il est nécessaire d'avoir un programme généraliste pour qu'au bac, un élève d'un certain niveau parvienne à trouver un certain nombre de choses et s'adapte à des situations différentes. C'est surtout la capacité d'adaptation qui est en jeu et bon an mal an on ne s'en sort pas si mal que cela.

Pour en revenir au bac 2014, trouvez-vous que la crise a bien été gérée ?

Elle a été bien gérée sur un point: l'aménagement de la notation a été fait nationalement et non par région. Par région, cela veut dire qu'un recteur qui veut des résultats élevés fait une adaptation haute et voilà. C'est bien plus scandaleux. En dehors de cela, le ministère a donné l'impression de s'affoler, de réagir aux protestations alors qu'il suffisait de dire que les barèmes seraient adaptés, comme toujours. Cela choque la plupart des gens. Pas moi. Il faut dire que les réussites au bac sont nécessairement dans une fourchette à plus ou moins 2 %. On doit le reconnaître dès le départ. En quoi ceci est-il gênant ? Est-ce que cela démobilise les élèves ? Je pense au contraire que cela les rassure. De toute façon, ils savent très bien que 9 élèves sur 10 vont réussir le bac S. C'est ce qui s'est passé d'ailleurs. Et l'an prochain je vous garantis que cela sera pareil !

LE BAC NE SERT À RIEN DANS L'ORIENTATION

Ce discours très transparent sur l'adaptation des barèmes n'est pas fréquent et il peut inquiéter les parents. Tout au long de la scolarité, les parents voient que les notes discriminent les dossiers, en fin de 3^e, de 2nde. Puis arrive le bac et... peu importe puisque 9 élèves sur 10 vont l'avoir, quoi qu'il se passe.

Mais c'est bien organisé justement. Si le bac était l'élément majeur de l'orientation, ce serait un problème. On sait bien que le bac ne sert presque à rien dans l'orientation. Tout est joué avant. À partir de là, les notes jouent un rôle dans la classe, dans l'établissement.

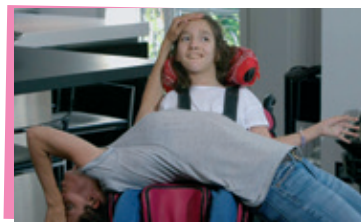
Tout est joué mais... il faut avoir son bac. Cela reste un moment de tension !

Si je prends le cas des classes préparatoires, on sait que beaucoup d'élèves auront leur bac avec mention, puisqu'on a choisi les meilleurs. La question revient donc à se demander s'il faut supprimer le bac ou le garder comme un signal... Je pense qu'on peut garder cette fonction de signal justement parce que le bac n'est plus lié à l'orientation. Le temps où il fallait avoir une mention « très bien » pour entrer à Science Po Paris est révolu. Donc, dans les filières du supérieur non sélectives, le bac ne sert à rien, mais il faut l'avoir. Et dans les filières sélectives, le bac ne sert pas plus car les élèves sélectionnés l'ont presque à coup sûr.

AU FIL DES DÉPÊCHES

ANDY CAP

C'est l'histoire d'une rencontre entre deux femmes ; unies par leur confrontation au handicap de leurs enfants Kemil et Nayomi ; unies par les différences qu'elles se sont seules imposées comme une souffrance et qui sont devenues précieuses à leur bonheur pour devenir un art de vivre, un art d'être sans jamais plus paraître. De cette rencontre sont nés un clip audacieux mêlant dance et handicap (<http://youtu.be/o6Bug2ei0ol>)



19

et aussi une bande dessinée « C'est Pas du Jeu ! » qui relate avec humour des histoires vécues par des familles touchées par le handicap. Prochaine étape de l'aventure : l'adaptation en images de cette bande dessinée, en collaboration avec Handimaine, une autre association œuvrant pour valoriser le handicap par le biais de courts-métrages et documentaires.



C'est pas du jeu !
Éditions Tartamudo, 12 €

Association Kemil et ses Amis :
www.kemilettesamis.org



300 CHÔMEURS POUR REMPLACER DES INSTITUTEURS

Grande première dans l'Éducation nationale, Pôle emploi a lancé une campagne de démarchage téléphonique auprès des chômeurs de Seine-Saint-Denis pour tenter de pallier le manque d'instituteurs remplaçants. Le rectorat de Créteil confirme, tout en précisant que Pôle emploi n'effectue qu'une présélection, au niveau master 1. Pour Rachel Schneider, du Snuipp-FSU, cette opération peut contribuer à détendre la situation dans le 93, mais « ces contractuels vont se retrouver devant des élèves sans savoir faire classe ».

La Seine-Saint-Denis, qui connaît une forte croissance du nombre d'élèves, est confrontée à un manque chronique d'instituteurs, le plus souvent faute de candidats. « Le déficit est structurel », estime Rodrigo Arenas Munoz, de la Fcpe. Le 93 est boudé par les jeunes professeurs. Et « trop peu de jeunes habitant le département choisissent l'enseignement », regrette Rachel Schneider, qui réclame des formations payées contre un engagement d'enseigner ensuite dans le département.

Faute d'effectifs, les professeurs absents sont plus rarement remplacés qu'ailleurs : la Fcpe estime que chaque élève du 93 perd ainsi peu ou prou une année de cours tout au long de sa scolarité.

20

À qui s'adresse prioritairement ce signal ?

Aux enseignants ET aux élèves. En math par exemple, l'élève qui se dirige vers une filière difficile doit réussir la plus grande partie de l'épreuve. Un élève mal à l'aise dans cette épreuve risque d'être encore plus mal à l'aise l'année suivante. Un élève qui va suivre des études où il y a très peu de maths, par exemple médecine, peut se contenter de n'en savoir faire que la moitié, ce qui est largement suffisant.

Ce n'est pas un discours courant chez les enseignants. On a plutôt l'idée que tout le monde doit savoir tout faire.

Bien sûr, c'est bien aussi de pousser les élèves à réussir toute l'épreuve. Le problème est que si vous vous fixez cet objectif, vous n'avez d'autre choix que de simplifier l'épreuve. Et on dira alors qu'on donne un bac bradé. C'est encore pire pour les parents et les enfants ! Il faudrait un bac où on peut mettre facilement 20 ou 2 (comme pour les concours). Avoir 20 ne signifie pas qu'on est très bon. Et avoir 2 qu'on est très mauvais. Cela veut simplement dire qu'on a rempli un contrat par rapport à une exigence moyenne. Et cela est beaucoup plus juste qu'une évaluation absolue.

Vous aimez dire que la « filière S n'est plus une filière scientifique ». Pourquoi ?

Je le dis clairement : est-ce que les parents ne veulent pas en réalité une filière généraliste d'élite plutôt qu'une filière scientifique ? Beaucoup de parents optent pour la série S alors qu'ils savent que l'enfant n'aime pas les maths, n'aime pas la physique, qu'il ne fera pas une carrière là-dedans... En France, presque 40 % des élèves des bacs généraux sont en S. En même temps, très peu se dirigent vers des filières de maths. Ils veulent tous faire médecine, économie... Cela prouve bien que les jeunes qui vont en S n'y viennent pas pour faire des sciences, mais pour passer le « meilleur » bac.

Et les filières ES et L, c'est la même problématique ?

Non parce que la filière L est vraiment teintée littéraire. Les ES ont une forte composante économique. C'est une filière spéciale qui regroupe des jeunes qui aiment l'économie et des jeunes qui sont là par défaut, parce qu'ils n'ont pas pu aller en S. On continue à dire aux jeunes : « Va en S, c'est la meilleure filière, tu seras protégé », sans tenir compte des goûts de l'enfant. Les meilleurs élèves en philo, en langue... sont en S.

UN BAC GÉNÉRALISTE JUSQU'EN TERMINALE ?

Que faire alors ?

Beaucoup d'enfants souffrent d'être orientés car ils sont trop jeunes à ce moment-là. Est-ce à dire qu'il faut un bac généraliste jusqu'en terminale ? J'ai un peu le sentiment que c'est une revendication implicite, les parents sentent bien que leurs enfants ne sont pas prêts à choisir. Il faudrait poser clairement le problème. Mais c'est un sujet hyper sensible et il n'est pas évident qu'il soit repris par les politiques.

Est-ce un discours qui peut être tenu au sein de votre association ?

L'Apmep est une association, pas un syndicat. On a des adhérents de sensibilités extrêmement différentes. Le débat tourne autour de l'urgence de réformer l'enseignement. Nous sommes dans une école trop élitiste. Mais c'est aussi pour cela que nous avons de bonnes médailles Fields, que nous avons des gens comme Arthur Avila, Brésilien d'origine, venu travailler en France parce que nous avons une école mathématique de haut niveau. La question est celle du lien entre des mathématiques pour tous et maintien du niveau d'excellence.

On entend beaucoup parler des difficultés de recrutement des enseignants en maths. Êtes-vous inquiets ?

On pouvait le prévoir. Il y a eu plusieurs signaux d'alerte. Le premier, jamais signalé, c'est la décision de Nicolas Sarkozy de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux, qui a eu un effet pervers assez particulier : ce sont d'abord les fonctionnaires des plus gros contingents qui ont été le plus touchés. Nous avons donc perdu beaucoup de profs de maths ! Et cette politique a désespéré un certain nombre de jeunes qui ne se sont pas inscrits au Capes. La deuxième raison, c'est la mastérisation (qui n'est pas une mauvaise chose en soi), qui a éloigné des étudiants qui pouvaient se payer 3 ans d'études, mais pas 5 ! Et ceux qui arrivent à bac +5 en maths choisissent des carrières dans les banques ou les assurances, plus lucratives...

Avez-vous des propositions pour enrayer ce phénomène ?

Nous proposons de recruter des jeunes à bac +2 et pendant les 3 ans suivants, comme dans une école de commerce ou d'ingénieur, ils poursuivraient leur formation. Cela leur permettrait d'avoir une formation sérieuse, combinant le didactique et le disciplinaire et d'acquérir un vrai métier. Les candidats recrutés seront ainsi assurés de sortir de leurs trois années de formation en étant prof. Et à l'issue des 3 ans, on pourrait garder une spécialisation pour ceux qui voudraient préparer un concours pour entrer dans l'enseignement supérieur.

Dernière question, pensez-vous que nous arriverons un jour à avoir autant de filles que de garçons dans les filières scientifiques ?

Je pense que nous sommes dans une mutation complète. De plus en plus de filles sont très brillantes et commencent à l'affirmer et à dépasser les stéréotypes. Cela viendra petit à petit, j'en suis certain.

Propos recueillis par Catherine Terseur

1. Professeur de mathématiques en classe préparatoire et président de l'Apmep (Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public)



Au lycée Hector Guimard

AU FIL DES DÉPÊCHES

L'ordre des filières

« La première scientifique (S), demandée par 40 % des élèves en fin de seconde, est la série la plus recherchée et la plus souvent accordée. En revanche, les élèves demandant une orientation en première économique et sociale (ES) (23 %) ou en première sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) (9 %) sont ceux qui obtiennent le moins souvent satisfaction », annonce une étude de Claudine Pirus pour la DEPP. Apparemment contradictoires, ces résultats illustrent de fait les non dits du système éducatif.

Les lycéens et les cours de soutien

« Le développement des services de soutien privés et des stages de préparation/remise à niveau pose la question de l'égalité des chances : quand certains ont la possibilité de profiter de cours supplémentaires en payant plus, l'éducation doit se remettre en question », estime le syndicat lycéen SGL. « Il s'agit là d'offrir une concurrence à ces entreprises ou ces cours à domicile qui basent souvent leur succès sur le stress des élèves désorientés. Ainsi, le problème de l'Accompagnement Personnalisé est central dans cette question et il convient de faire de cette promesse une réalité. Mais il faut aussi développer et mettre en valeur les outils gratuits et hors temps scolaire pour se faire aider ».

L'Éducation nationale est aux abonnés absents

« Depuis des mois il ne se passe plus rien ». Philippe Tournier, secrétaire général du Snpden Unsa, le très majoritaire syndicat des personnels de direction, est remonté. Pour son syndicat, la tâche des chefs d'établissement est alourdie du fait des carences des autorités aussi bien sur le plan pédagogique que de gestion. Le syndicat souligne à nouveau l'urgence d'agir sur le plan social et communautaire.

Une laïcité à deux vitesses

AU FIL DES DÉPÊCHES

Droits dans l'école

L'Unicef lance pour la rentrée 2014, *Droits dans l'école*, un nouveau programme pédagogique qui vise à faire des enfants du primaire des acteurs de projets conscients de leurs droits et capables de les mettre en œuvre.



À travers ce programme, il s'agit de proposer aux enseignants un outil pour sensibiliser leurs élèves à leurs droits, mais aussi et surtout pour réaliser un projet collectif qui mobilise l'ensemble de la classe et de la communauté éducative, pour une meilleure culture de droits partagés. Les acteurs de l'éducation sont ainsi invités à développer, à travers une pédagogie participative et innovante, la place accordée aux droits de l'enfant dans l'école, tant en termes de contenus que du rôle donné aux enfants dans son fonctionnement.

DROITS
d a n s
L'ÉCOLE

Pour en savoir plus : <http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/2014/06/03/droits-dans-lecole-un-programme-pedagogique-pour-les-ecoles-primaires-21909>



S'il est inscrit Liberté Égalité Fraternité sur le fronton des écoles, c'est que l'État français s'est engagé par l'adoption en

1905 de la loi de séparation de l'Église et de l'État, à garantir dans son école les droits et devoirs de tous les élèves et à ce que leur instruction se fasse dans le respect de leur liberté individuelle.

Selon le député radical Jean Jaurès (1859-1914), fervent défenseur de la paix, de la diversité culturelle, et de la loi d'Aristide Briand, la liberté individuelle est la liberté de conscience débarrassée de tout déterminisme social ou religieux. Dès l'application de cette loi, l'Église a su profiter des périodes agitées pour semer la confusion autour de cette idée de liberté de conscience ; d'ailleurs elle revient encore aujourd'hui à la charge et prétexte au contraire le respect de toutes les convictions religieuses, pour mieux s'immiscer dans les programmes scolaires. Or, la laïcité a été instaurée comme un espace de neutralité qui n'est pas contre les croyances religieuses, mais qui s'en passe tout simplement... Seule une école sans dogme ni doctrine peut véritablement garantir la liberté de conscience de ses élèves ainsi que leur égalité devant les savoirs.

Le philosophe Tocqueville (1805-1859) dit au sujet de la liberté : « *Qui cherche dans la liberté autre chose qu'elle-même est fait pour servir* ». La construction d'esprits critiques pour former des citoyens libres et conscients, c'est l'une des promesses de la Révolution de 1789 qui mit sa première pierre à l'édifice.

Rien à voir avec une « laïcité » à l'anglo-saxonne, qui n'en est pas une d'ailleurs, puisqu'elle donne une liberté totale à tous les cultes, y compris aux sectes ; on parle alors plutôt de « sécularisation ¹ » (même si le premier amendement à la Constitution n'a jamais permis d'en créer les conditions). Les États-Unis définissent leurs citoyens selon leur « race » et leur religion, alors qu'en France on est « indivisible », à l'image de la République, et non réductible à une communauté ethnique ou religieuse. La laïcité française représente la forme la plus aboutie du processus de sécularisation, commun au monde occidental.

ABCD DE L'ÉGALITÉ ET PRINCIPE DE NEUTRALITÉ

Lorsqu'on parle de neutralité scolaire et que l'on essaie de la définir, on commet déjà une erreur ; car il ne s'agit pas de remplacer une doctrine par une autre doctrine, qu'une nation pourrait arbitrairement décider d'appliquer. Mais bien d'organiser l'enseignement public pour le mettre en conformité avec l'esprit de la République. L'ABCD de l'égalité était le début d'une démarche visant à améliorer la relation entre les garçons et les filles, à réduire les stéréotypes de genre véhiculés involontairement par les enseignants et les manuels scolaires. L'égalité est une valeur républicaine qui n'appartient pas aux hommes politiques.

Cette neutralité de l'enseignement est toujours invoquée et réclamée par les groupes religieux, qui pourtant imposent eux leurs conceptions, leurs dogmes, à la vie, à l'histoire et à la nature elle-même.

Même si, au 19^e siècle, Aristide Briand luttait davantage contre le déterminisme social que pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, cette inégalité qui perdure dans la société actuelle n'est plus acceptable.

MÈRES VOILÉES ACCOMPAGNATRICES DE SORTIES

Certes la laïcité impose des contraintes aux croyants mais elle donne aussi des droits. Alors que l'État autorise les signes religieux dans l'espace public (on pourrait aussi le discuter), des mamans voilées ou des papas à kippa ou à barbe ne pourraient pas accompagner une sortie scolaire...

Les parents accompagnateurs restent des parents, et ne peuvent être assimilés à des enseignants. Cela serait bien une exception !

Le Conseil d'État n'a pas su trancher et a décidé de laisser aux chefs d'établissements le soin de régler la question au cas par cas. La Fcpe milite pour un partenariat rapproché entre l'école et les familles. Il est indispensable pour tous les élèves que leurs parents soient en mesure de participer pleinement à leur scolarité et à la vie de leur école, sans discrimination.

NOUVEAUX MOUVEMENTS DE PARENTS

La FAPEC² réunit un mélange hétéroclite de personnalités allant du militant d'extrême-droite Alain Escada, président de l'institut Civitas, à Albert Ali « *auteur-patriote-musulman* », comme se définit ce proche de l'essayiste antisémite Alain Soral, ou encore Rémy Daillet, militant de l'école à la maison. Pour Farida Belghoul, il s'agit d'offrir aux parents une formation afin de « *remédier aux difficultés scolaires de leur enfant* ». À ses côtés, le président de Civitas a expliqué que cette fédération avait pour but de lutter contre le « *nouvel ordre sexuel mondial* » pour « *offrir une alternative à l'école de la République aux ordres d'une vision laïciste et internationaliste (qui) veut séparer l'enfant de Dieu comme de ses parents* ».

Une autre organisation diffuse son message sur le net. Il s'agit du « parent relais VigiGender » qui propose son soutien (tract, modèles de courrier) aux parents délégués des écoles publiques. Elle a pour rôle « d'informer les parents sur les modes de diffusion du « *gender* » à l'école, de récolter leur témoignage, d'alerter l'ensemble des parents lorsque des actions sont entreprises ou programmées par les enseignants » et passer eux-mêmes à l'action.

FAIRE VIVRE UNE LAÏCITÉ POSITIVE

La laïcité n'existe que si elle répond à un besoin social. Pour être respectée et permettre un vivre ensemble apaisé, le principe de laïcité doit être appliqué sans aménagement mais pleinement. L'État français n'est jamais parvenu à garantir aux religions non dominantes un traitement juste et égalitaire. De fortes résistances s'exercent au sein de l'Église, actuellement toujours en position de force, et qui considère qu'en France, traditionnellement chrétienne, le christianisme n'a pas à être traité à égalité avec les autres religions.

Les religions dominantes ont bénéficié d'un siècle d'adaptation et d'organisation pour profiter malgré tout des opportunités que lui donne la loi de séparation (comme celle d'avoir des aumôniers financés par l'État dans des lieux publics), les autres religions peinent à rattraper le retard malgré un besoin important de lieux de prière pour les musulmans, par exemple.

En l'état actuel, difficile de ne pas faire de concessions. Ces confusions laissent donc le champ libre à de multiples interprétations de la laïcité, sujet qui a pourtant fait l'objet de plusieurs commissions et rapports entre 2003 et 2006, restés sans réponse politique courageuse. La commission Stasi a tout de même permis en 2005 la nomination des premiers aumôniers musulmans nationaux aux armées et dans les prisons, puis les hôpitaux, en 2006.

Le flou juridique, doublé de l'indécision politique, favorise au sein de nombreuses institutions publiques et privées des « accommodements » mal vécus par une grande partie des usagers. Face à ces confusions — qui provoquent des replis communautaires, le rejet et alimentent les extrêmes — ce sont aujourd'hui bien souvent les décisions prises par des acteurs de la société civile, sans toujours le soutien de la loi, qui montrent courageusement la voie à suivre.

Juliette Urbain

Sources :

- Jean-Claude Monod, *Sécularisation et laïcité*, PUF, 2007
- Jean Jaurès, *De l'éducation*, Points, 2012 (recueil de textes)
- Magazine Marianne, *Laïcité, il est temps de se ressaisir*, n°897, 26 juin 2014

AU FIL DES DÉPÊCHES

La Fcpe demande la généralisation de l'ABCD de l'égalité

L'ABCD de l'égalité filles-garçons est un bon outil, c'est pourquoi la Fcpe demande sa généralisation à toutes les classes. L'égalité entre filles et garçons a encore du chemin à faire. La mixité scolaire n'a pas permis d'éradiquer toutes les inégalités d'accès aux savoirs, ni aux filles de tenir toute la place qui leur est due dans notre société. Les projets scolaires et professionnels des filles et des garçons, comme les projets de vie, se font encore trop souvent en fonction de stéréotypes empreints de déterminismes.

C'est à l'école aussi que doit s'apprendre cette valeur républicaine de l'égalité entre les sexes. Cela passe à la fois par la formation de tous les enseignants afin qu'ils mettent en œuvre une pédagogie de la déconstruction de tous les stéréotypes et par l'éducation des enfants dès la maternelle, afin de les rendre libres de faire leurs choix d'activités, de lectures, d'orientation professionnelle...

<http://fcpe.asso.fr/index.php/actualites/item/1145>



23

Instrumentalisation des enfants

La mairie de Puteaux a fait parler d'elle en cette rentrée scolaire en choisissant pour sa traditionnelle distribution de matériel scolaire des cartables roses pour les filles et bleus pour les garçons, avec lot de bijoux pour les unes et petit robot à construire pour les autres. Une belle manière de surfer sur le mythe de l'enseignement de la théorie du genre à l'école. Une façon aussi d'utiliser des fonds publics à des fins partisans puisque 300 000 euros, prélevés sur la dotation de fonctionnement de la caisse des écoles ont été dépensés pour moitié dans l'achat de ces équipements stéréotypés et pour moitié dans la grande fête organisée pour leur distribution !

1. Sécularisation : transfert à l'État de fonctions précédemment réservées au clergé
2. Fédération Autonome de Parents Engagés et Courageux



68^E CONGRÈS NATIONAL

UNE ÉCOLE SANS SÉLECTION

Le 68^e congrès de la Fcpe a eu lieu cette année à Dijon les 7, 8 et 9 juin 2014, après une année de forte mobilisation des parents, dans toute la France, pour faire appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires.

Une heure trente de Paris. Tout avait bien commencé pour la délégation - exclusivement masculine - de la Fcpe 75, avec un apéritif au Vouvray dans le train. Mais l'arrivée à la gare de Dijon, la recherche de l'hôtel un peu excentré par rapport au centre, à la gare et au palais des congrès furent un réel désagrément. Une habitude dirons-nous. Dijon, appelée la ville aux cent clochers, est héritière d'un riche patrimoine historique et architectural. Une cité touristique dont l'attrait est renforcé par la réputation gastronomique de la région. Ville de congrès, c'est maintenant une ville verte qui assure une tradition intellectuelle. Avec ce 68^e congrès à Dijon, nous avons eu notre dose, de moutarde, de pain d'épices, de kir, de crème de cassis et... de discours sur l'éducation.

L'un des intérêts des congrès Fcpe chaque année, c'est la bouffe du terroir local, mais, malgré l'excellence de la réputation de la ville en la matière, on n'a pas eu de chance, c'était lourd, indigeste et pas assez copieux. Une bouffe d'aéroport. Même Benoît Hamon, invité au congrès, n'a pas touché à son assiette : le congrès Fcpe a dû lui couper l'appétit...

Le ministre de l'Éducation nationale est intervenu devant les quelque 500 congressistes, dans une ambiance de contestation. Des discours, toujours des discours, des promesses et de la démagogie là où il faudrait de l'action et de la détermination pour contourner les décisions du gouvernement qui répète ce que le gouvernement précé-

Déclaration solennelle

École publique, écoles privées : la guerre scolaire gronde !

La Fcpe s'est fondée sur la défense des valeurs de laïcité, de gratuité et d'égalité. Elle y puise son origine, son histoire et son identité. Ces valeurs sont inscrites dans la Constitution de notre République comme principes fondamentaux.

Le service public construit pour et dans l'intérêt général en est le principal support. L'école publique est le creuset et le pivot de la laïcité, parce qu'elle donne à chacun le moyen d'acquérir et de partager liberté de conscience et valeurs démocratiques.

La liberté de choix de l'école, tant de fois invoquée par les tenants des écoles privées, n'est aujourd'hui plus garantie en faveur de l'école publique. La cause principale reste l'absence totale d'écoles ou d'établissements publics au cœur de certains territoires. Plus de 520 communes en France n'ont pas d'école publique alors qu'elles ont une ou plusieurs écoles privées, sans compter les collèges et lycées.

Le devoir de l'État et des collectivités territoriales vis-à-vis des citoyens n'est pas respecté. Quelle voie de recours reste-t-il aux parents pour garantir à leurs enfants l'accès à des établissements scolaires publics ?

Nous constatons par ailleurs que l'État français n'agit pas pour rétablir un financement public à la hauteur de son devoir envers les élèves de l'école publique. Ainsi, l'État contribue à organiser et à pérenniser concurrence, injustices, mépris et arrogance sur le territoire... La guerre scolaire entre école publique et écoles privées est en marche ! La Fcpe défendra l'école publique école après école, sur tous les territoires et en favorisera l'implantation quoi qu'en disent les lobbies des écoles privées qui perpétuent la marchandisation de l'école, la sélection par l'argent et les inégalités scolaires.

Face à un enseignement public insuffisamment défendu par ceux dont c'est la mission, nous exigeons : « *argent public à la seule école publique* ».

Motion 1

Mettre les nouveaux temps d'activités périscolaires au service de l'épanouissement des enfants

Dans les communes qui ont appliqué la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, une très grande majorité d'élèves ont pu bénéficier des nouveaux temps d'activités périscolaires. Selon l'Éducation nationale, seuls 20 % des élèves accédaient précédemment à des activités péri-éducatives. Tout comme le temps scolaire, le temps périscolaire participe à l'épanouissement de l'enfant, grâce notamment à l'ouverture culturelle, artistique, sportive... qu'il apporte. Pour la Fcpe, cet aspect de la réforme est un progrès social et éducatif majeur.

Cette réforme donne également la possibilité aux communes d'élaborer des projets éducatifs de territoire.

La Fcpe demande à ce que les parents d'élèves et les associations, notamment d'éducation populaire, soient systématiquement impliqués.

Enfin, de manière à ce qu'aucun enfant ne soit exclu de ces activités pour des raisons financières, la Fcpe, réunie en congrès à Dijon les 7, 8 et 9 juin, exige la gratuité des nouveaux temps d'activités périscolaires.

dent disait déjà et même ce que disait celui d'avant celui d'avant. Et que le suivant répètera aussi. La continuité en ce qui concerne l'école en France est lassante. Et le MEN comme on dit (ministère de l'éducation nationale), une forteresse imprenable.

L'OUTIL DE TOUS LES PARENTS D'ÉLÈVES

Mais revenons au congrès. Les choses sérieuses ont commencé le samedi matin avec l'ouverture du congrès par le discours de Paul Raoult, président de la Fcpe :

« Nous avons la responsabilité de faire avancer cette fédération, car elle est l'outil de tous les parents d'élèves pour améliorer l'école. Nous le devons aux enfants de maintenant et à ceux de demain. Alors, mes amis, durant ces trois journées, construisons une école qui place l'intérêt de l'élève en son cœur. Construisons une école au service de tous les enfants, qui n'en laisse aucun de côté. Bref, construisons une école sans sélection ! Je déclare ouvert ce 68^e congrès de la Fcpe ! »

Durant ces trois jours, les congressistes ont réfléchi à « construire une école sans sélection ». Les ateliers du dimanche ont permis d'approfondir plusieurs thèmes : Sélection, options et filières sélectives du collège au lycée ; Changer l'évaluation ; La course à la performance et la pression sur les familles ; Comment valoriser vraiment l'enseignement professionnel ?

Trois jours riches en débats et réflexions, aboutissant à une déclaration solennelle et à des motions.

UNE ENTORSE POUR COMMENCER

Il y a eu aussi la candidature de Hervé Jean Le Niger au conseil d'administration (CA) de la Fcpe nationale, lequel ne comptait plus de représentant parisien depuis le départ de Jean-Jacques Hazan. Et là, Le Niger a osé se présenter et il a eu raison parce que, arrivé 5^e sur huit élus, il a fait une entrée remarquée au CA. Et le soir même, il a été mis à contribution. Une entorse ! Son premier geste, comme administrateur de la Fcpe nationale, a été de soigner l'entorse d'une congressiste. On a bien ri.

Motion 2

L'école inclusive doit vivre !

Nous nous réjouissons de l'inscription de l'école inclusive dans l'article 1 du Code de l'éducation, conformément à la loi de la refondation de l'école de 2013.

L'école inclusive c'est l'école de tous les élèves, celle qui refuse toute discrimination quelle que soit la nature de la différence. Il s'agit d'obtenir la reconnaissance des droits et de la dignité des élèves en situation de toute forme de handicaps (moteur, visuel, auditif, cognitif, psychique...) et des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Ces élèves sont une richesse pour l'école, ils y ont toute leur place. Ils font évoluer le regard de chacun sur l'autre et sur la différence.

Leurs parents doivent être écoutés, entendus et respectés. La coéducation, principe de base de l'école refondée, prend alors tout son sens.

La Fcpe réunie en congrès national les 7, 8 et 9 juin 2014 exige :

- la mise en œuvre immédiate de l'accessibilité, sans restrictions et dans tous les domaines, selon la loi du 11 février 2005 (9 ans déjà !);
- la rédaction et la mise en place rigoureuse du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et du PAI (Projet d'Accueil Individualisé);
- la réelle mise en place des moyens humains et matériels nécessaires à la compensation;
- que le champ d'action des Aesh (accompagnant d'élève en situation de handicap), actuellement limité au temps scolaire par le ministre de l'Éducation nationale, soit étendu au temps périscolaire prévu par la réforme des rythmes;
- que l'orientation des élèves en situation de handicap se fasse en fonction de leur projet de vie dans le respect de leurs besoins et non en fonction des places budgétées;
- que la communauté éducative bénéficie systématiquement d'une formation spécifique pour la prise en charge de ces élèves.

Assez de discours... maintenant des actes !

25



Intervention du Cdpe 75 au congrès national

Une volonté commune pour l'inclusion de tous les élèves dans l'école publique

Les motions votées à l'unanimité lors de notre dernier congrès départemental - au lycée Hector Guimard, le plus grand lycée professionnel de Paris - témoignent fidèlement des orientations et des actions de la Fcpe-Paris.

Notre première motion concernait directement les élèves de ce lycée : la situation des **mineurs isolés étrangers (MIE)**. Sur les 650 élèves, 80 sont sans papiers dont une dizaine dort à la rue. Nous sommes très engagés avec RESF à leurs côtés.

Deux autres motions s'adressaient encore aux exclus de notre système éducatif : l'une sur le **décrochage scolaire** et une autre sur **l'inclusion des élèves handicapés** et sur l'accessibilité des locaux dont l'obligation légale a une nouvelle fois été reportée.

L'accessibilité, c'est facile, c'est technique, on sait comment le faire et pourtant on ne le fait pas. Mais l'inclusion, c'est beaucoup plus compliqué, c'est un sujet sur lequel nous sommes très impliqués.

Sur les rythmes scolaires, nous, Fcpe-Paris, sommes les seuls à mettre l'intérêt de l'enfant au centre de la réforme. Nous demandons le respect des rythmes de l'enfant, une journée d'école ne doit pas dépasser 5 heures par jour, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui à Paris.

Le système d'orientation post-3^e très stigmatisant à Paris. Il conduit directement à la perpétuation des lycées de niveau au mépris de la mixité sociale et scolaire que nous réclamons. Devant l'incapacité de notre rectorat à répondre à ces impératifs, nous avons directement interpellé le ministre dans notre cinquième motion.

Nous voulons saluer l'initiative de la fédération nationale sur le collège : Les adhérents parisiens ont massivement participé à la réflexion du Cdpe 75 sur le sujet et nous avons produit une contribution au document national.

J'ai parlé de l'exclusion dont sont victimes les élèves sans papier, ceux porteur de handicap, les décrocheurs.

Nous travaillons aussi beaucoup à l'injustice que représentent les conseils de discipline, il faut que cela cesse !

Il faut que cessent également les intimidations et les menaces qui nous ont été personnellement adressées, ce qui nous a conduits à déposer deux plaintes. Il n'est pas acceptable que nos adhérents subissent de telles violences lorsqu'ils défendent l'école pour tous les enfants et les valeurs de laïcité républicaine.



Cécile Blanchard à la tribune

Les urnes ont parlé et on a constaté que les positions des « ambitieux » se sont rapprochées de celles majoritaires au CA. Cette année, les administrateurs devront travailler à l'unité.

Pour la clôture de ce 68^e congrès, Paul Raoult est intervenu une dernière fois :

« Dans une organisation aussi grande que la nôtre, nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout, c'est bien normal. Nous discutons, nous argumentons, nous nous convainquons les uns et les autres et ensuite nous portons nos propositions ensemble. C'est ce que nous avons fait lorsque nous avons réactualisé notre projet éducatif en 2011, décliné en 12 exigences l'année suivante. C'est ce que nous avons fait encore cette année sur le collège et nous pouvons en être très fiers.

Je souhaite faire prévaloir cette méthode de travail, car c'est comme cela que doit fonctionner une fédération, se nourrir des réflexions de ses membres, en faire la synthèse et ainsi changer l'école pour changer la société.

C'est ainsi, je l'espère, en continuant à bien travailler ensemble que nous pourrions nous retrouver encore plus nombreux l'an prochain à Reims. Plus nombreux à la Fcpe, plus nombreux dans les urnes lors des élections, plus nombreux dans les instances, et surtout fiers d'avoir porté de nouveaux combats pour les enfants, fiers d'avoir fait triompher nos idées, fiers de contribuer à la construction d'une école différente, sans sélection ! En avant, et à bientôt ! Je déclare clos ce 68^e congrès de la Fcpe ! »

Comme chaque année, le cérémonial des remerciements et des congratulations n'en finissait pas. Seule l'émotion sur le départ de Cécile Blanchard, une adhérente parisienne qui travaillait à la fédération, nous a émus.

L'année prochaine, le congrès aura lieu à Reims. Champagne pour tout le monde... On se rapproche de Paris. L'idée de Kais Idriss de proposer la candidature de Paris pour un prochain congrès est bonne, mais que de travail en prévision, j'espère que vous attendrez mon départ et que je pourrai y participer en touriste de l'éducation, ceux qui ont des avis sur tout mais plus d'enfants scolarisés. Mon petit doigt me dit que pour « être parent d'élèves », il faut quand même avoir des enfants scolarisés !

Bernard Dubois

Souvenirs, souvenirs...

J'avais des souvenirs de Dijon, des souvenirs du Congrès des jeunes communistes à Bezons, dans le 95. Il se disait là que le maire de Dijon de l'époque, le Chanoine Kir (qui a donné son nom à la célèbre boisson) avait fait en 1959 un protocole de jumelage avec la ville de Stalingrad, malgré l'archevêché qui contestait. J'avais aussi le souvenir que pour supprimer les embouteillages dans la ville, le Chanoine Kir avait supprimé les feux rouges qui restaient tout le temps au vert. Bon je n'ai vu aucune trace de tout ça. Dommage ! Par contre le nouveau tramway est sympathique et pratique, il déambule, au centre de la ville en rapprochant les extrémités de dix minutes en dix minutes. Une aubaine pour aller de la gare au palais des congrès.

Ateliers

Les ateliers constituent un des moments forts du congrès de la Fcpe-Paris. Un moment de *brain-storming* intense, où les congressistes analysent les dysfonctionnements du système et proposent des pistes de travail. Les trois ateliers du congrès de juin n'ont pas fait exception à la règle. En voici une restitution, forcément simplificatrice.

ATELIER 1-2

Le climat éducatif comme facteur de réussite scolaire : renforcer le rôle des partenariats (parents, enseignants, élus locaux...)

L'architecture des bâtiments scolaires et l'ouverture des espaces lorsqu'ils permettent une utilisation modulable des locaux, agissent sensiblement sur le climat scolaire. Élèves comme enseignants en tirent un bénéfice. Une nouvelle configuration des bâtiments peut aider à revoir l'organisation du groupe classe et des enseignements (professeur face à ses élèves).

Mais le relationnel dans les équipes au sein des écoles est un fort facteur de cohésion sociale, cela passe aussi par la reconnaissance des « petites mains » tels les Asem, les animateurs...

Cependant, c'est l'humain qui est au centre. Certains soulignent la difficulté à créer une cohésion lorsqu'il y a des changements de personnels fréquents, surtout lors d'un changement de direction. Il faut alors mettre l'école sur un mode « *projet* » car la notion d'équipe est floue et fragile parce que très directeur-dépendant. Sans cela, rien ne se passe dans un contexte où de nombreux enseignants ont une approche individuelle et se réfugient derrière l'administration ou l'absence de moyen. On est plus intelligent ensemble...

Le rôle des parents délégués est aussi celui de médiateur. Dans l'idéal il faudrait que les parents aient le réflexe de se faire accompagner d'un tiers dès les premiers rendez-vous. La plupart du temps quand on nous interpelle, la confiance est déjà rompue. Faudrait-il un référent « *médiateur* » formé et désigné dans chaque conseil local Fcpe ? Il ne suffit pas de dire que nous sommes des médiateurs si personne ne fait appel à nous, il faut organiser et institutionnaliser la médiation. Il faudrait que les parents ne soient jamais seuls face à l'institution.

Il y a un écart considérable entre des parents qui n'ont pas les codes de l'école et ceux qui connaissent leurs droits. Le climat scolaire relève non seulement du climat régnant dans les établissements, mais aussi des relations que les familles éloignées entretiennent avec l'école. Nous contribuons à instaurer un climat de confiance quand nous arrivons à attirer ceux qui ne viennent pas à nous.

La plupart des enseignants rétorquent qu'ils sont aussi des parents, mais leur attitude balance souvent entre repli corporatiste et empathie ce qui entraîne une méfiance réciproque et un cercle vicieux dont il faudrait sortir.



Il faut développer les temps de concertation, pour cela il faudrait plus de temps passé à l'école et moins de travail à la maison pour les enseignants. Il est nécessaire que nous ayons un discours de fermeté et de rappeler la nécessité d'une parole bienveillante.

L'impact de la politique de la ville sur la sectorisation entraîne la concentration d'élèves fragiles sur certains établissements qui manquent autant de moyens que de mixité sociale pour donner envie aux enseignants et aux élèves d'avancer.

Dans ce contexte, le terme de « réussite scolaire » est flou. Il s'avère donc nécessaire de le réexpliquer, sinon on aboutit à des situations de blocage, d'où l'importance de la médiation à tous les niveaux surtout lorsqu'il y a un sentiment d'injustice.

Quand des élèves sont en échec, ils restent en échec car il n'y a aucune compréhension des situations particulières d'élèves. On reste massivement dans des pédagogies négatives. Notre rôle est donc de faire comprendre ce qu'est une pédagogie positive et différenciée.

De même, **la non-explication des conseils de discipline** démobilise les élèves. **Les règlements intérieurs ne sont pas assez précis** et permettent aux directeurs et chef d'établissement de faire ce qu'ils veulent. Nous réaffirmons que l'institution a le devoir pédagogique d'expliquer et clarifier les situations et les solutions.

Le turn-over des mauvais élèves qui dérangent entre établissements souligne l'absurdité du système.

Dans ce contexte, **la question des élèves en situation de handicap** reste cruciale parce qu'elle relève du rapport à l'altérité. En effet, trop souvent, l'information sur les besoins particuliers des élèves ne circule pas entre enseignants, encore moins entre établissements. Les parents doivent réexpliquer fréquemment les besoins pour l'inclusion réussie de leur enfant, ce sont parfois à des murs qu'ils se heurtent car la relation repose essentiellement sur l'humain. Certains élèves sont confrontés

également à des discriminations et des humiliations parce qu'ils ne sont pas reconnus comme ce qu'ils sont, par exemple les élèves dyspraxiques ou dysorthographiques. La question de la solitude des enseignants face à des situations qu'ils ne maîtrisent pas est également prégnante. Ils se trouvent parfois démunis sur les ressources à leur disposition. Quand on est parent d'enfants handicapés, on a parfois des connaissances que les enseignants n'ont pas. Ces parents ont du mal à les faire reconnaître. Les reproches de manque de confiance envers les équipes qui elles-mêmes ne font pas confiance aux parents est à sens unique. Ces situations mettent en exergue le fait que certains enseignants n'acceptent pas que l'on puisse leur apporter quelque chose qui ne vient pas de l'institution. On en arrive à des situations de conflit. Mais pour qu'il y ait vraiment un bon climat scolaire tout n'est pas question de formation, celle d'un soutien positif est également déterminante. Le manque de concertation et de temps de dialogue entre enseignants semble ne jamais être pris en compte. Aux parents en demande, on répond que le temps manque.

Le vrai pouvoir est dans les mains des chefs d'établissements ce qui crée des inégalités supplémentaires entre établissements. Il faut chercher les points de convergence car chaque école, chaque problématique, est différente. Il faut dépasser l'objectif premier des établissements, celui d'obtenir la paix sociale ; la différence, l'altérité, peuvent être des points d'entrée car la façon dont la différence est abordée montre la gêne qu'elle engendre dans l'école.

La gradation des sanctions demeure le plus souvent une inconnue, surtout dans le secondaire. Si bien que l'on en vient à des absurdités comme cet élève exclu parce qu'il n'avait pas son livre. La suppression des notes de vie scolaire entraîne un regain de sanctions. Le problème des parents élus est leur manque de pouvoir dans les instances disciplinaires. Certains conseillent de ne pas signer le PV de séance si l'on n'est pas d'accord ; d'autres pensent que ça équivaldrait à notre absence et qu'il vaut mieux réussir à y faire inscrire notre position. La présence des parents dans les commissions éducatives est nécessaire même si nous constatons que certains chefs d'établissements procèdent à des exclusions avant, pendant ou après ces commissions.

Les langues au lycée entraînent une segmentation des élèves. Nous reposons donc la question de comment harmoniser pour ne pas avoir de classes de niveau et ne pas renforcer celles induites par les choix linguistiques.

La durée annuelle de la scolarité est inadaptée, ce temps court entrave les élèves et le travail des enseignants qui courent après le temps. Il est compliqué que tous les élèves entrent et sortent en même temps. Avoir un bon climat scolaire, c'est aussi mieux anticiper tout en travaillant sur l'année qui précède et la suivante. D'où l'intérêt de l'apprentissage par cycle.

Les enseignants n'habitent plus le quartier. Ils ne connaissent plus les familles et ne les rencontrent plus dans la rue ni chez les commerçants. La nécessité de leur

formation initiale et continue à la médiation s'en voit renforcée.

Conclusion et regard sur nos échanges d'une intervenante extérieure :

Nous nous méfions nous-mêmes des discours généraux que nous pourrions avoir sur l'école. Faire remonter la réalité des singularités permet d'éviter les ostracismes. Nous avons ainsi la possibilité de montrer l'écart entre le discours et la pratique à travers le rôle de veille important qui est le nôtre. Nos ressources complémentaires résident dans notre capacité à montrer les expériences qui fonctionnent et à les faire connaître, aller au-delà, mettre en exergue ce qu'elles ont de positif et aller vers un rythme de changement réaliste. C'est ce qui sert d'argument pour les écoles où il ne se passe rien. Pour concrétiser les partenariats, la diversité qui est la nôtre, notre capacité à se positionner en tiers capable de distanciation est un atout. La répartition des dossiers et des sujets d'intervention augmente notre pouvoir d'action.

Secrétaires de séance :
Laure Calame et Juliette Urbain

ATELIER 3

Les nouveaux visages de la violence scolaire : comment lutter, contre quels harcèlements ?

Présentation le jour du congrès : « *Du primaire au secondaire, le quotidien scolaire est désormais traversé de plus en plus souvent d'une violence multiforme d'une force parfois inédite et souvent insidieuse dans ses manifestations : violence physique et harcèlement moral entre pairs, escalade verbale et intimidations, va-et-vient d'incivilités et de stigmatisations entre jeunes et adultes, conduites d'évitements ou mécanismes d'exclusion, ségrégation et marginalisation, souffrances ordinaires et manifestations d'emprise scolaire... Comment penser la prévention de phénomènes si éclatés ? Comment « débusquer et expliquer » les violences symboliques chez les jeunes et chez les enseignants ? Que faire pour endiguer la « violence institutionnelle » de l'école ? »*

En introduction à cet atelier, les participants ont cherché à définir la notion de harcèlement : de quoi parle-t-on exactement ? Les enquêtes existantes sont basées sur le ressenti des parents, mais ne graduent pas les faits. Est-ce qu'on accepte de parler de violence ? Violence physique ou psychique, faits concrets ou ressentis ?

La violence a toujours existé (cf. le film « La guerre des boutons ») et la sanction par des coups, châtiments à l'ancienne, n'est pas une réponse et il faut bien évidemment défendre d'autres formes.

Cependant le déni du ressenti est une violence institutionnelle.

C'est l'exemple de la « main à la culotte ». Selon l'âge de l'enfant peut-on parler de harcèlement sexuel (s'agissant par exemple d'un tout petit en maternelle) ? Quoi qu'il en soit, il est essentiel de parler de ce qui a été fait, confronter

les faits, les intentions, le ressenti de chacun, pour élaborer, aider l'enfant à graduer, apprendre à mesurer.

Et c'est aux adultes d'expliquer, de permettre à l'enfant d'élaborer cette prise de conscience, de mettre des repères et, pour ce faire, de créer un cadre où on peut en parler. Et ce d'autant plus que les enfants ont besoin de ce dialogue d'empathie et de réparation (pour les victimes en particulier et les enfants stigmatisés).

Parfois même un regard peut être ressenti comme une violence. Les violences physiques sont cernables, ce qui est plus compliqué, ce sont les violences psychiques. La question est : comment les surmonter ? Tous les enfants ne sont pas « résilients ». Et c'est là que réside la plus grande violence, dans le déni institutionnel.

Les participants évoquent aussi la violence de l'architecture : peu de lieux de repos, d'accueil, de paroles.

Ils soulignent le manque de temps et de moyens pour permettre une confrontation entre enfants, un discours réparateur et le fait que les parents sont trop souvent exclus du débat.

Il y a une situation paradoxale entre l'écoute à la maison, la sensibilisation aux droits de l'enfant et le cadre rigide de l'école.

Ces phénomènes sont accentués au collège où il manque des lieux d'écoute alors que « la constante macabre » s'accroît, et que les jeunes en prennent de plus en conscience en particulier à travers les discussions sur l'orientation en fin de 4^e et à l'occasion de la formation des vœux quant au lycée futur : certains jeunes, parfois en pleine crise de l'adolescence, prennent la mesure d'un système qui trie, écarte. Les tensions et ressentiments en sont d'autant plus forts.

Plus grave encore est l'ignorance parfois par l'établissement (et l'équipe éducative) de la situation de certains jeunes en très grande difficulté (troubles psychiques, ou autres, difficultés sociales ou familiales) : c'est l'exemple d'un adolescent passant en conseil de discipline au cours duquel les professeurs ont découvert qu'il vivait en foyer. Il y a une incapacité de l'institution à détecter parfois des situations graves.

Pourtant, il y a nécessité de verbalisation, de médiation, d'échanges sur ces sujets.

En maternelle, il existe en certains endroits, des « cafés philo » où les enfants parlent de ce qui se passe dans la cour. Ce sont des expériences réussies et bénéfiques.

Il n'existe rien de la sorte en élémentaire pourtant cela serait tout autant nécessaire, voire plus. Les parents n'entrant plus dans l'école, ils ont peu d'échanges avec les adultes chargés de leurs enfants.

Que ce soit une violence entre enfants, ou entre un enfant et des adultes, il est certain que seule une prise en charge peut pacifier, réparer, éviter la frustration et le sentiment d'injustice. Dans certains établissements, les principaux encouragent ce dialogue, mais certains ne le font pas et manquent de formation pour le faire. Le terrain n'est pas toujours prêt. Comment le préparer ?

En conclusion, les conflits sont inévitables et il serait dangereux de le nier, mais il faut apprendre aux enfants à ne pas y répondre par la violence et à faire la distinction entre l'intention effective ou non de nuire, apprendre à évaluer, graduer (maîtriser) ces tensions.

Propos recueillis par Eve Heinrich



AU FIL DES DÉPÊCHES

Bazarasons

Qu'est-ce que le son ?
D'où vient-il ?
Comment est-il produit ?
Pourquoi est-il grave ou aigu ?
Comment naît la musique ?
Qu'est-ce que le timbre ?

Le Palais de la découverte apporte des réponses à toutes ces questions et à bien d'autres, grâce à une inventive exposition interactive, « *Bazarasons* », qui invite les enfants à des expérimentations musicales. Une vingtaine de curieux instruments, à manipuler sans modération, les éveillent au monde sonore et leur permet d'expérimenter les premiers rudiments de la musique. Une aventure à partager en famille ou avec ses élèves.

La Grande Galerie
fête ses 20 ans

Nouveau dispositif « son & lumière » synchronisé, ouverture des escaliers monumentaux, et bien d'autres nouveaux emménagements sont proposés au public à l'occasion des 20 ans de la première rénovation de la grande galerie de l'évolution.



Une belle illustration de la biodiversité à découvrir ou à redécouvrir en famille.

Muséum national d'Histoire naturelle,
57, rue Cuvier - 75005 Paris
grandegaleriedelevolution.fr



CINÉMA

Marie
Heurtin

Tout le monde se souvient de l'histoire d'Helen Keller, dans le film *Miracle en Alabama* d'Arthur Penn où la jeune fille américaine sourde et aveugle est sauvée par sa gouvernante. Le réalisateur français Jean-Pierre Améris avait imaginé raconter à son tour cette histoire, mais « *Helen Keller est un monument ! Et les droits étaient vertigineux* ».

Après cette déception, il a entamé une recherche sur les sourds-aveugles. Après la lecture du livre de Louis Arnoult, *Âmes en prison*, écrit dans les années 20, il a porté son choix sur le cas de Marie Heurtin qui avait été accueillie dans un pensionnat près de Poitiers. Un établissement qui continue de nos jours à recevoir de jeunes sourds - aveugles.

Le film est inspiré de faits réels qui se sont déroulés en France à la fin du 19^e siècle. Née sourde et aveugle en 1885, âgée de 14 ans, Marie Heurtin est incapable de communiquer. Son père, modeste artisan, ne peut se résoudre, comme le lui conseille un médecin qui la juge « *débile* », à la faire interner dans un asile. En désespoir de cause, il se rend à l'institut de Larnay, près de Poitiers, où des religieuses prennent en charge des jeunes filles sourdes. Malgré le scepticisme de la Mère supérieure, une jeune religieuse, Sœur Marguerite, se fait fort de s'occuper du « *petit animal sauvage* » qu'est Marie et de tout faire, pour la sortir de sa nuit. Elle y parviendra, malgré les échecs, la tentation du découragement, armée de son amour pour la petite Marie.

« POUR DÉPLACER LES MONTAGNES, IL NE FAUT PAS ÊTRE TROP RAISONNABLE »

Jean Pierre Améris dit à propos de sœur Marguerite : « *Nous lui avons donné un caractère un peu fantasque que n'avait peut-être pas sœur Marguerite. Mais je pense que pour déplacer les montagnes, comme elle a su le faire, il ne faut pas être trop raisonnable ! Tout le monde lui disait de laisser tomber face à une sourde-aveugle, et elle s'est accrochée malgré tout, avec une constance, un entêtement admirable. Bien sûr, il serait abusif de dire qu'elle a inventé la langue des signes dans la main, car il y a eu d'autres tâtonnements similaires. Mais l'on sait qu'elle a élaboré une véritable méthode avec Marie Heurtin, empiriquement, en se trompant, en s'énervant, en travaillant sans se décourager.* »





Marie Heurtin,
réalisé par Jean-Pierre Améris
1 h 35, en salles le 12 novembre



Le tournage du film s'effectua à la fin du mois de juillet 2013 en Rhône-Alpes au château du Passage et on assiste, tout au long du film, à une démonstration magistrale. Tout est passionnant et notamment le thème de l'altérité et l'acceptation de l'autre dans sa différence. Une grande profondeur et une incroyable justesse émergent de l'histoire de l'évolution d'une jeune fille dans sa formation et dans son apprentissage. La jeune actrice, Ariana Rivoire, qui joue Marie, est réellement sourde. De ce fait, deux interprètes de la langue des signes française étaient constamment présents lors du tournage pour lui donner les indications du metteur en scène, mais aussi pour lui permettre de communiquer avec le reste de l'équipe. La jeune muette est étonnamment bien interprétée dans un rôle criant de vérité et d'authenticité. Par ailleurs, la comédienne Isabelle Carré passa six mois à apprendre le langage des signes. Du coup, rien n'est surjoué ni caricatural et rien n'est gratuit dans ce film : tout est au service de l'engagement. Dans le rôle du « formateur », de l'éducateur, Isabelle Carré est exceptionnelle.

C'est le sentiment d'un récit véridique, qui ressort à la vision de ce film. Cette histoire date peut-être du XIX^e siècle, mais elle sonne pourtant tout à fait comme une chose contemporaine ! Une histoire qui permet de s'interroger sur les notions d'humain, de culture, de la communication entre les êtres, et donc, surtout, du langage et de son interprétation. Comment ne pas être fasciné par ce cas où la jeune fille doit apprendre à parler autrement, à distinguer les sons et les objets ? C'est en fait l'histoire d'une communication qui se joue devant nous. Bien sûr, il y a des imperfections : le jeu uniforme parfois, une structure répétitive. Mais les autres aspects évoqués font oublier les quelques maladresses. La puissance du film est évidente. Elle ne laissera pas les spectateurs indifférents.

Bernard Dubois

NIKI DE SAINT-PHALLE AU GRAND PALAIS

Autodidacte, inspirée par Gaudi, Dubuffet et Pollock, elle a mis en place, dès la fin des années 50, un univers singulier, en dehors de toute tendance et mouvement. Elle a bousculé son époque à coup d'œuvres provocantes. Le Grand Palais propose d'en découvrir la richesse et la complexité, à travers plus de 200 œuvres et archives, dont certaines inédites, dans un parcours chronologique et thématique ponctué de vidéos sur lesquels l'artiste commente son travail. Féministe, militante des droits civiques, Niki de Saint-Phalle n'a cessé de remettre en question les modèles dominants ou oppressifs. Interroger le rôle de la femme dans la société et en proposer un autre fut toute sa vie un thème récurrent, et ses fameuses « nanas » sont autant d'interprétations possibles.



Mais le féminisme n'est qu'un élément de sa lutte constante contre les conventions et les carcans. Une rétrospective exceptionnelle sur l'une des artistes les plus populaires de la seconde moitié du 20^e siècle, mondialement connue pour ses « nanas » hautes en couleur. L'occasion de découvrir cette artiste franco-américaine, rebelle, féministe, passionnée, qui fut à la fois peintre, sculptrice, plasticienne et réalisatrice.

Le jeune public, à partir de 5 ans, est attendu à cette manifestation.



le salon européen de l'éducation

un événement de la Ligue de l'enseignement

le plus grand **SALON
PROFESSIONNEL
DE L'ÉDUCATION**

**ENTRÉE
GRATUITE
POUR TOUS**

le plus grand **SALON DE
L'ORIENTATION
DES JEUNES**

Thème à l'honneur

**Enseignement professionnel
Alternance - Apprentissage
facilitent l'emploi des jeunes !**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Avec le soutien
du ministère
de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

**DU JEUDI 27 AU DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2014
9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
www.salon-education.com**



PARTENAIRES

MAIRIE DE PARIS

